Aménagement forestier

Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D 212-6 du code forestier.

Forêt domaniale de FROIDMONT

Département : Ardennes

2016 - 2035

Surface cadastrale : 491,81 45 ha
Surface retenue pour la gestion : 491,81 ha

Altitudes extrêmes : 200 m – 305 m

Révision d'aménagement n° : A028721Q

DRA : Champagne-Ardenne

Office National des Forêts

Certifié ISO 9001 et ISO 14001

PEFC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Direction Générale de la Performance Économique et Environnementale des Entreprises

Département : ARDENNES (08)

Forêt domaniale de FROIDMONT

Contenance cadastrale : 491,8145 ha
Surface de gestion : 491,81 ha

Révision d'aménagement forestier
2016- 2035

ARRÊTÉ D'AMÉNAGEMENT

portant approbation du document d'aménagement de la forêt domaniale de FROIDMONT pour la période 2016 - 2035

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

VU les articles L124-1,1°, L212-1,1°, L212-2, L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5,1°, R213-19, et R213-20 du code forestier ;

VU la directive régionale d'aménagement de la région Champagne-Ardenne, arrêtée en date du 5 décembre 2011 ;

VU l'arrêté ministériel en date du 28 juillet 1997, réglant l'aménagement de la forêt domaniale de FROIDMONT (08) pour la période 1997 - 2016 ;

SUR la proposition du directeur général de l'Office national des forêts ;

- A R R Ê T E -

Article 1er : La forêt domaniale de FROIDMONT (ARDENNES), d'une contenance de 491,81 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction sociale tout en assurant sa fonction écologique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2 : Cette forêt comprend une partie boisée de 481,22 ha, actuellement composée de hêtre (46 %), chênes sessile et pédonculé (13 %), érable sycomore (11 %), frêne (7,5 %), merisier (2,5 %), feuillus tendres (1,5%), autres feuillus (7%), Douglas (7%), épicéa (3%) et résineux divers (1,5 %). Le reste, soit 10,59 ha, est constitué d'emprises d'infrastructures et d'un vide boisable.

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en futaie régulière sur 476,82 ha.

Les essences principales objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le hêtre (460,18 ha), le chêne sessile (14,94 ha) et le cèdre de l'Atlas (1,70 ha). Les autres essences seront maintenues comme essences objectif associées ou comme essences d'accompagnement.

Article 3 : Pendant une durée de 20 ans (2016 – 2035) :

- La forêt sera divisée en 10 groupes de gestion :
  - Un groupe de régénération, d'une contenance de 149,38 ha, au sein duquel 110,30 ha seront nouvellement ouverts en régénération, 115,47 ha seront parcourus par une coupe définitive au cours de la période et 16,64 ha feront l'objet de travaux de plantation avec protection contre le gibier ;
  - Un groupe de jeunesse, d'une contenance de 62,51 ha, qui fera l'objet des travaux nécessaires à l'éducation des peuplements ;
  - Cinq groupes d'amélioration, d'une contenance totale de 264,93 ha, qui seront parcourus par des coupes, selon une rotation variant de 5 à 12 ans en fonction de la croissance des peuplements ;
  - Un groupe d'îlots de sénescence, d'une contenance de 4,40 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle, au profit de la biodiversité ;
  - Un groupe destiné à l'accueil du public, d'une contenance de 0,64 ha, dont la vocation actuelle sera maintenue ;
  - Un groupe constitué des emprises d'infrastructures, d'une contenance de 9,95 ha, dont la vocation sera maintenue.
- Des travaux de création de 1,5 km de route forestière empierrée et de 2 places de dépôt de bois, et des travaux de remise aux normes de 7 places de dépôt de bois, seront réalisés afin d'améliorer la desserte du massif ;
- Toutes les mesures contribuant au maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique seront systématiquement mises en œuvre, et les demandes de plans de chasse seront réévaluées chaque année au regard des observations sur l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4 : Le Directeur général de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises et le Directeur général de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le - 3 JUIL. 2017

Pour le Ministre et par délégation,

Pour le Ministre et par délégation,
L'ingénieure en chef des ponts,
des eaux et des forêts

Véronique BORZEIX

Forêt Domaniale de FROIDMONT (491,81 ha)

Présentation de l'aménagement
2016 - 2035

Le contexte

La forêt domaniale de Froidmont, propriété de l'Etat depuis 1930, est située dans la région naturelle de la première Crête préardennaise (massif calcaire). Elle est constituée essentiellement de hêtre associé aux feuillus précieux et secondairement au chêne. Des résineux ont été introduits à hauteur de 10% au titre de relais de production. Le massif repose sur deux plateaux séparés par une vallée sèche. Les conditions de croissance sont, dans l'ensemble, bonnes (notamment pour le hêtre), seule la capacité de rétention en eau des sols pouvant induire des gradients de fertilité légèrement différents.

La forêt est bien desservie en infrastructures routières. Toutefois, les parcelles 1 et 2, détachées du massif, se trouvent entièrement enclavées par des propriétés privées.

Les principaux enjeux de la forêt

L'enjeu de production est **important** avec la répartition suivante :

Niveau d'enjeu	Sans objet	Faible	Moyen	Fort
Production	15 ha	0 ha	172 ha	**305 ha**

L'absence d'enjeu de production concerne 10 ha d'emprise de route forestière et 5 ha de zones caractéristiques du massif classées en îlots de sénescence ou destinées à l'accueil du public.

Aucun statut de protection écologique ne concerne la forêt. En terme d'enjeu, la fonction écologique revêt ainsi un caractère ordinaire.

Niveau d'enjeu	Ordinaire	Reconnu	Fort
Biodiversité	492	0 ha	**0 ha**

En l'absence de captage d'eau et de périmètres de protection attachés, le niveau d'enjeu de la fonction sociale est déterminé par la sensibilité paysagère induite par la route départementale traversant le massif, les versants des parcelles 1 et 2 ainsi que le site touristique de la Vierge de Froidmont et son environnement.

Niveau d'enjeu	Local	Reconnu	Fort
Accueil du public et paysage	373 ha	169 ha	**0 ha**

L'état des lieux et le bilan de l'aménagement précédent

Exceptés les résineux introduits depuis une quarantaine d'années, tous les peuplements sont à base de hêtre qu'il s'agisse des jeunes futaies ou des taillis-sous-futaie (TSF) en conversion. Dans les gaulis et jeunes futaies, le hêtre est largement associé à l'érable et au frêne. Leur état sanitaire général est bon à l'exception du frêne atteint par la chalarose.
On notera un déséquilibre des classes d'âge. Ceci vaut pour les TSF en conversion (forte proportion de gros bois en hêtre), impliquant une contrainte de vieillissement importante à moyen terme. Il est notamment le résultat des prélèvements brutaux effectués au cours des deux conflits mondiaux, ce qui a eu pour conséquence d'homogénéiser les peuplements. Ce déséquilibre se retrouve pour les futaies (classe 0/20 ans dominante), conséquence du regroupement avec la FD d'Elan qui prévoyait la totalité des régénérations dans ce massif pour la période 1971-1995, à l'exception des résineux introduits en relais de production sur Froidmont.
L'équilibre sylvo-cynégétique est fragile pour le chevreuil et le sanglier, mais il n'est pas rompu.

L'aménagement précédent (1997-2016) instaurait une série unique traitée en futaie et conversion en futaie régulière de hêtre associé aux feuillus précieux. Le renouvellement portait sur environ 103 ha. La forêt étant plutôt en phase de capitalisation, l'objectif était de profiter de toutes les opportunités de régénération (notamment les larges trouées créées par la tempête de 1990) afin de ne pas laisser une charge de renouvellement trop importante pour les périodes suivantes.

Objectif de récolte annuelle moyenne sur l'ensemble du massif : 1 898 m3.

DOCUMENT ONF

La mise en œuvre de l'aménagement s'est traduit par :

- **une récolte de 1 942 m³/an** de 1997 à 2014, conforme à la prévision malgré la tempête de 1999 ayant impacté la commercialisation durant les trois années qui l'ont suivies.

- **une surface régénérée de 102 ha environ conformes également aux prévisions dans sa globalité,** même si, à la marge, des modifications ont pu intervenir au niveau des parcelles ou parties de parcelles concernées.

Les grandes options du nouvel aménagement et le programme d'actions

Pour l'avenir, la production de bois demeure l'objectif principal.

Compte tenu des structures en place, le choix du traitement régulier pour l'ensemble de la forêt sera maintenu. Le hêtre restera l'essence-objectif, car elle est adaptée à toutes les stations et constitue l'essence largement dominante des peuplements présents. Comme précédemment, l'érable et le merisier seront largement associés. La place du frêne est conditionnée par l'évolution de la chalarose. Toutefois, il convient de redonner au chêne la place qu'il mérite, par transformation directe quand le capital hêtre est faible, ou en complément de régénération de hêtre en l'introduisant par bouquet. Cet objectif s'entend sur stations adaptées (groupe stationnel C1D).

La sylviculture mise en œuvre répondra au double objectif suivant :

- **produire du bois** (conformément à la production biologique), **éco-matériau et énergie renouvelable,** en application des guides sylvicoles, par le maintien d'une sylviculture dynamique dans les jeunes peuplements et la récolte des bois ayant atteint ou dépassé le diamètre d'exploitabilité.

Cet aménagement prévoit une récolte annuelle, hors évènement exceptionnel, de 2 040 m³ soit environ 4,3 m³/ha/an sur les 477 ha en production : cette récolte correspond approximativement à l'accroissement moyen des peuplements en production (4 m3/ha/an).

- **tout en préservant mieux la biodiversité** : volonté de diversifier le plus largement possible les peuplements, notamment lors des régénérations, pour éviter toute monoculture, le risque étant toujours présent avec le hêtre, et application des directives ONF en matière de gestion courante. L'aménagement prévoit la mise en place de 4,40 ha d'îlots de sénescence soit environ 1% de la surface totale de la forêt.

Une attention particulière sera portée au maintien de la qualité paysagère des lieux sur l'ensemble de la forêt et particulièrement autour du site fréquenté de la Vierge de Froidmont et le long des axes routiers traversant le massif.

L'équilibre sylvo-cynégétique actuel sera maintenu, ce qui supposera une augmentation des plans de chasse actuels de l'ordre de 25% et le maintien de ce niveau de prélèvement durant plusieurs années (5-6 ans).

DOCUMENT ONF

Sommaire

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN 1

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT 1
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT 1
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS 2
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES ET MENACES 2
1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPLEMENTS FORESTIERS 3
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL 3
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPLEMENTS FORESTIERS 5
1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET 10
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE 10
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE 12
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU) 13
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS 14

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS 15

2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION 15
2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE 16
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS 16
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE 16
2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT 18
2.3.1 FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARQUETS : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT 18
2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION 19
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES 19
2.4.2 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION LINEAIRES 21
2.4.3 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION PONCTUELLES 21
2.5 PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2016-2035 22
2.5.1 PROGRAMME D'ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS 22
2.5.2 PROGRAMME D'ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE 23
2.5.3 PROGRAMME D'ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE 29
2.5.4 PROGRAMME D'ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET 30
2.5.5 PROGRAMME D'ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS 32
2.5.6 PROGRAMME D'ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET 32
2.5.7 PROGRAMME D'ACTIONS ACTIONS DIVERSES 33
2.5.8 ANALYSE NATURA 2000 ET COMPATIBILITE DE L'AMENAGEMENT AVEC LE DOCOB 33
2.5.9 COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES REGLEMENTATIONS VISEES PAR LES ARTICLES L. 122-7 (§ 2°) ET L. 122-8 DU CODE FORESTIER 33

TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI 34

3.1 RECAPITULATIFS 34
A – VOLUMES DE BOIS A RECOLTER 34
LES PRELEVEMENTS SONT CONSTANTS SUR LES DEUX PERIODES ET CORRESPONDENT A LA PRODUCTION BIOLOGIQUE ESTIMEE DES PEUPLEMENTS EN PRODUCTION. AUCUN ELEMENT PARTICULIER N'EST A NOTER. 34
B – ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS 35
C – RECETTES – DEPENSES – RECAPITULATIF GLOBAL ANNUEL 36
3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT 37

TITRE 4 - LISTE DES ANNEXES 39

DOCUMENT ONF

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt**

  La forêt domaniale de Froidmont appartient à l'Etat.

- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	**Etat**
Nom de l'aménagement	**Domaniale de Froidmont**
Département de situation	Ardennes
Région nationale IFN de référence	420
Directive régionale d'aménagement	Champagne-Ardenne

Département	**Communes de situation**	**Surface cadastrale (ha)**
ARDENNES (08)	Thin-le-Moutier	491, 59 95
	Clavy-Warby	0, 21 50
	Total	491, 81 45

- **Période d'application de l'aménagement**

  Le présent aménagement couvrira la période 2016-2035 soit 20 ans, démarrant le 1er janvier 2016 pour se terminer le 31 décembre 2035.

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
FROIDMONT	F03003M	491, 81 45	28/07/1997	1997	2016

Aucune modification foncière n'est intervenue au cours de la période précédente.

- **Carte de situation de la forêt**

  La carte de situation figure en **annexe 4.1**.

DOCUMENT

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Les surfaces de l'aménagement**

Surface cadastrale	**491, 81 45**	**ha, ares centiares**
Surface retenue pour la gestion	**491, 81**	**ha, ares**
Surface boisée en début d'aménagement	**481,22**	**ha, ares**
Surface en sylviculture de production	**476,82**	**ha, ares**

La surface boisée correspond à la surface totale diminuée des emprises d'infrastructure et du vide boisable (UG 41.2).
La surface en sylviculture de production correspond à la surface totale à laquelle on a ôté les emprises d'infrastructure et les UG classées hors sylviculture ou îlot de sénescence.

- **Etat des lieux**

La forêt est bien délimitée sur le terrain, l'ensemble du périmètre est connu et identifié.

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
Levé des limites et des surfaces	1933	Archives départementales

- **Origine de la propriété forestière**

La forêt domaniale de Froidmont a été acquise par l'Etat entre 1930 et 1933.

L'historique figure en **annexe 4. 20**.

- **Parcellaire forestier**

Un seul changement est intervenu. Pour la période précédente, la limite entre les parcelles 20 et 21 s'appuyait théoriquement sur le chemin rural, alors qu'en réalité la gestion se faisait en considérant l'alignement de douglas. Ceci apparaissait clairement sur la carte des peuplements du précédent document. Par ailleurs, le chemin rural n'est plus matérialisé sur certains tronçons. Il a donc été décidé de considérer l'alignement de douglas situé le long du chemin menant au site de la Vierge de Froidmont comme limite entre les parcelles 20 et 21, le peuplement de la parcelle 21 intégrant la parcelle 20 étant identique à celui de cette dernière.

- **Concessions**

Il n'y a aucune concession en forêt domaniale de Froidmont.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces

- **Classement des surfaces par fonction principale et niveaux d'enjeu**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu		Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
Fonctions principales	**Production ligneuse**	sans objet	faible	moyen	fort	
		15		172	305	*492*
	Fonction écologique		ordinaire	reconnu	fort	
			492			*492*
	Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		local	reconnu	fort	
			373	119		*492*
	Protection contre les risques naturels	sans objet	faible	moyen	fort	
		492				*492*

DOCUMENT ONF

- **Carte des fonctions principales de la forêt**

  Les cartes des enjeux de « production » et de « fonction sociale » figurent **en annexe 4.4 et 4.5**.

- **Menaces et autres éléments forts imposant des mesures particulières**

Menaces	*surface concernée*	**Explications succinctes**
- Problèmes sanitaires graves	491	Chalarose du frêne présente à surveiller.
Autres éléments forts imposant des mesures particulières	*surface concernée*	**Explications succinctes**
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	28	P. 1 et 2 isolées uniquement desservies par des chemins d'exploitation agricoles
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	225	Sols des stations 3 - 4

- **Démarches de territoires**

Le territoire des crêtes préardennaises est devenu officiellement le "Pays des Crêtes" en 2002 et s'est doté d'une charte de développement. La charte forestière de territoire en constitue le volet sylvicole.
Son objectif est la valorisation économique du bois engagée selon 4 axes :

- relancer une véritable culture du bois
- valoriser les métiers auprès des jeunes
- promouvoir le bois dans la construction
- développer la filière économique du bois

Ces démarches n'ont pas d'incidence directe en matière d'aménagement. Néanmoins, le développement de la filière au niveau local ne pourra que faciliter la gestion, ne serait-ce qu'au niveau de la commercialisation des produits.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

La forêt est située sur la Première Crête préardennaise qui est une cuesta d'environ 5km de largeur.
Elle est assise sur deux plateaux au nord et au sud, séparés par une vallée sèche.

La majorité des versants est exposée sud - sud-ouest. Les pentes sont de l'ordre de 15 à 20%.

L'altitude est comprise entre 200m et 305m, pour une moyenne de 250m.

Il n'y a ni source ni ruisseau dans le massif.

B - Conditions stationnelles

- **Climat**

La station caractéristique est celle de Signy-l'Abbaye distante de 25 km mais dont l'environnement est le plus proche de celui rencontré en forêt domaniale.

DOCUMENT ONF

Les caractéristiques de cette station sont résumées ci-dessous :

Période référence 1981-2010

Hauteur moyenne des précipitations (en mm)												
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	**Total**
110.8	86.1	93.5	67.9	78.4	74.2	84.5	80.9	76.7	101.1	101.3	116.4	**1071.8**

Température moyenne (en °C)												
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	**Moyenne**
1.9	2.7	6.1	9	13.2	16.0	18.1	17.6	14.1	10.3	5.5	2.7	**9.8**

Le nombre annuel de jours de gelée est de 82. Les gelées printanières sont fréquentes.
Le climat est de type océanique à tendance continentale. La pluviosité est bien répartie sur l'ensemble de l'année.
L'indice d'aridité de De Martonne est de 54. Il est favorable à la végétation forestière, notamment aux feuillus exigeants en humidité atmosphérique comme le hêtre, principale essence objectif du massif.
Toutefois, les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiendront compte, pour la gestion des peuplements, des recommandations concernant les risques liés aux éventuels changements climatiques, le hêtre pouvant se révéler particulièrement sensible aux évolutions envisagées.

- **Géologie**

Les principales formations sont (de la plus ancienne à la plus récente) :

Bathonien inférieur
Limité à deux petites zones en frange nord de la forêt (P. 1p-3p-7p), cet étage de calcaire oolithique n'est pas significativement représenté. Pour l'anecdote, on peut simplement signaler que la zone de contact entre cet étage et le bajocien supérieur est marquée par la présence de sources, toujours en périphérie extérieure de la forêt.

Bathonien moyen
Calcaires blancs graveleux, ils sont surmontés d'une épaisseur faible à moyenne (10à 35cm) d'argile de décarbonatation, ce qui limite la capacité de rétention en eau des sols. La présence de limons résiduels sur les plateaux (P. 5-6-9) apporte une tendance acidocline aux sols.

Bathonien supérieur
Formés essentiellement de calcaires oolithiques plus ou moins marneux, ce substitut géologique a produit par décarbonatation une couche épaisse d'argile favorisant la rétention en eau. Ce faciès géologique présent sur les parties hautes du massif est surmonté par les limons constituant la zone de transition entre cultures et forêt.

Les limons de plateau
Il s'agit d'une formation argilo-sableuse probablement d'origine éolienne (quaternaire).
Compte-tenu de leur faible épaisseur résiduelle, ils n'apparaissent pars sur la carte géologique mais sont pris en compte dans la typologie des stations.

- **Unités stationnelles**

Unité stationnelle		Surface		Potentialité – Classe de fertilité Précautions de gestion	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Code	**Libellé**	ha	%		
US 2 (C1 A)*	Hêtraie-chênaie neutrophile	88,56	**18,4**	Potentialité et fertilité moyennes. Eviter les coupes fortes pouvant entraîner un dessèchement des sols. Limiter les investissements.	Hêtre - Erable sycomore
US 3 (C1 D)*	Hêtraie-chênaie mésoneutrophile	206,17	**42,7**	Potentialité bonne à très bonne. Fertilité élevée à très élevée. Très sensible au tassement des sols.	
US 4 *(C1 D*)*	Hêtraie-chênaie acidocline	18,65	**3,9**		

DOCUMENT ONF

Unité stationnelle		Surface		Potentialité – Classe de fertilité Précautions de gestion	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Code	**Libellé**	ha	%		
US 5 (C1A)*	Hêtraie-chênaie xérophile de pente	66,82	**13,9**	Potentialité et fertilité moyennes. Eviter les coupes fortes pouvant entraîner un dessèchement des sols. Limiter les investissements.	Hêtre - Erable sycomore
US 6 (C1C)*	Hêtraie-chênaie mésoxérophile	46,14	**9,6**	Bonne potentialité. Fertilité élevée.	Hêtre
US 7 (C1G)*	Hêtraie mésophile de versant nord	50,12	**10,4**	Bonne potentialité. Fertilité élevée. Privilégier la mobilisation des bois au câble.	
US 8 (C1 E)*	Hêtraie-chênaie mésohygrophile	2,61	**0,5**	Bonne potentialité. Sensible aux tassements des sols.	
US 9 (C1 F)*	Chênaie-frênaie-érablaie hygrophile	2,79	**0,6**	Bonne potentialité. Sensible aux tassements des sols.	

- ** Les codes portés entre parenthèse sont issus de la nomenclature des groupes stationnels de la DRA, un groupe stationnel pouvant regrouper plusieurs types de station.*

Huit stations sur les neuf que compte la région naturelle sont présentes en forêt domaniale à des degrés divers. Les stations 2 à 4 sont des stations de plateau, les stations 5 à 7 se rencontrent sur versant, la station 8 se situe en bas de versant et la station 9 en fond de vallon.
Le hêtre est l'essence qui pourrait se révéler la plus sensible à un changement climatique tel qu'il est envisagé pour l'instant, c'est-à-dire une diminution des pluies au printemps et surtout en été. Ce risque serait d'autant plus élevé que la rétention en eau des sols est plus faible, ce qui est caractéristique des groupes stationnels C1A, C1C et C1H.
Il en est de même pour le chêne pédonculé en station 8.

La carte des stations figure en **annexe 4.6**.

1.2.2 Description des peuplements forestiers

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

- **Essences présentes**

La répartition des essences présentes a été faite :
- pour les futaies sur la base de la surface occupée par essence
- pour les TSF sur la base de la surface terrière pour les secteurs inventoriés

Quelques TSF (25,10 ha), ainsi que les taillis (2,74 ha) n'ont pas été inventoriés. La surface totale boisée est de 481,22 ha à la date d'aménagement. La répartition en essences pour les zones non inventoriées a été faite à dire d'expert en s'appuyant sur les résultats des peuplements inventoriés.

DOCUMENT ONF

Essences présentes	Surface boisée (ha)	%	Observations
Chênes sessile et pédonculé *	60,43	13	Le chêne sessile représente 70% de l'ensemble des chênes
Hêtre	223,57	46	
Erable	54,31	11	
Frêne	34,36	7,5	
Merisier	11,84	2,5	
Autres feuillus	37,30	7	
Feuillus tendres	5,19	1,5	
Douglas	34,28	7	
Epicéa	13,51	3	
Autres résineux (mélèze)	6,43	1,5	
Total	481,22		

- **Répartition des types de peuplement**

Type de peuplement (ou famille)	Surface retenue pour la gestion (ha)	%
Taillis-sous-futaie en conversion	347,37	71
Futaie	131,11	27
Taillis	2,74	Négligeable
Vides boisable	0,64	Négligeable
Vides non boisables (emprises d'infrastructures)	9,95	2
Total	491,81	100%

La typologie des peuplements utilisée pour caractériser ceux-ci figure en **annexe 4.7**.

- **Répartition des futaies S = 131,11 ha**

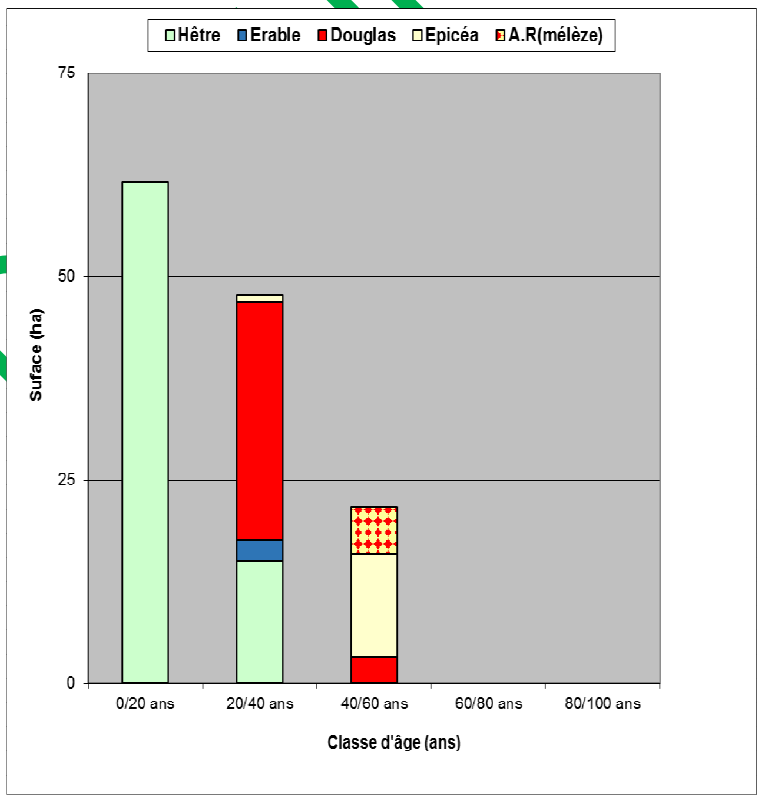

DOCUMENT ONF

- **Répartition des taillis-sous- futaies** Surface : 347,37 ha

  La surface indiquée comprend la surface occupée par les parcelles au stade coupe secondaire (définitive non faite) et les TSF non décrits.

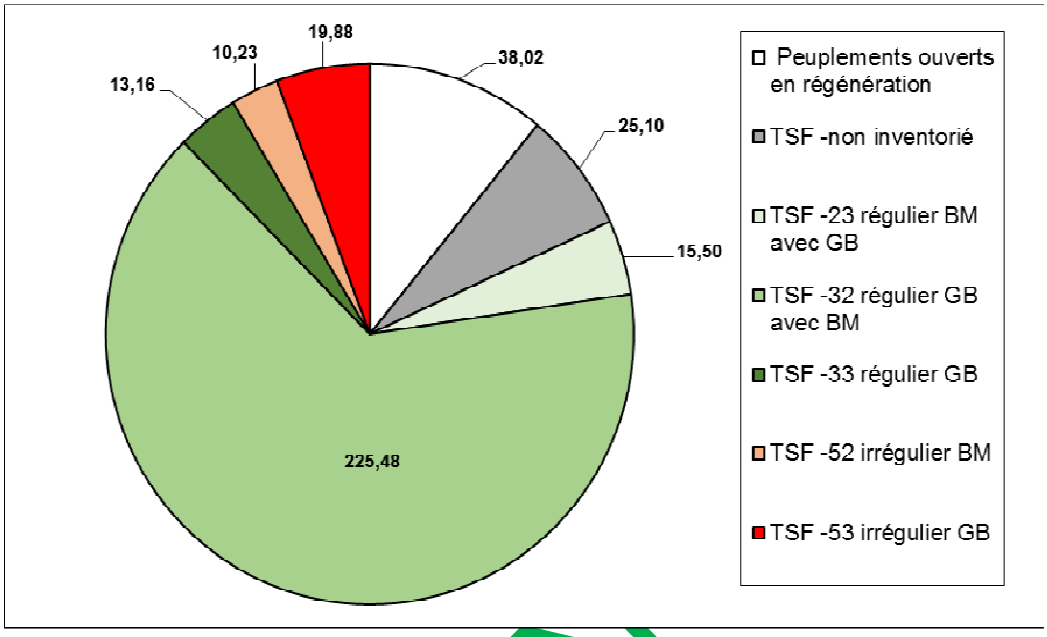

On constate que les TSF sont majoritairement régularisés et que la dominante se fait dans les GB avec BM.

- **Répartition des essences principales forestières**

  La répartition des essences dans le tableau ci-dessous est basée :
  - sur la surface terrière de chaque essence résultant des inventaires pour les taillis-sous-futaie
  - sur la surface occupée par l'essence pour les futaies
  - à dire d'expert pour les zones non inventoriées (25,10 ha).

Essences principales		**Total**			
	Futaie (ha)	TSF	Taillis	Total	Vide boisable et non boisables (emprises d'infrastructures)
Chêne		60,43		60,43	
Hêtre	76,62	146,95		223,57	
Erable	2,55	51,76		54,31	
Frêne		34,36		34,36	
Merisier		11,84		11,84	
Autres feuillus		34,56	2,74	37,30	0,64 + 9,95
Feuillus tendres		5,19		5,19	
Douglas	32,64	1,64		34,28	
Epicéa	13,51			13,51	
Autres résineux	5,79	0,64		6,43	
Total	131,11	347,37	2,74	481,22	

DOCUMEN

- **Cartes des peuplements (selon typologie annexe 4.7)**

  La carte de la répartition des essences présentes figure en **annexe 4.8**. La carte des structures des peuplements est en **annexe 4.9**. Une carte de la richesse constitue l'**annexe 4.10**. Enfin, le tableau synoptique, en **annexe 4.11**, permet de qualifier les peuplements inventoriés.

B - Etat du renouvellement

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique.**

Application de l'aménagement passé	**Surface**
Surface à régénérer prévue	103,48 ha
Surface effectivement régénérée	102,19 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	ha

La surface effectivement régénérée intègre 38,02 ha dont 25,45 ha où il ne reste que la coupe définitive à réaliser et 12,57 ha au stade secondaire.

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	**Surface** en sylviculture (ha)	**Observations** (le détail par UG est facultatif)
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	64,17	3.1 - 4 - 5 - 6.1 - 7.1 -13.1 - 14.1 - 15.1 - 17.1 - 29.1 - 31.1 - 35.1 - 37.1
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	38,02	18p - 30.1p - 34.1 - 36.1
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)		
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé *(régénération ayant dépassé 3 m de hauteur)*	56,36	3.1 - 4 - 5 - 6.1 - 7.1 -13.1 - 14.1 - 15.1 - 17.1 - 35.1 -37.1

L'aménagement a été appliqué. Seule la partie de la parcelle 20 prévue en régénération sur 2,92 ha n'a pas été ouverte. Il faut aussi noter que la régénération de la parcelle 18 a pris du retard (coupe définitive prévue en 2015) en raison de l'opération de relevé de couvert. En effet, à défaut de commercialisation, celle-ci a dû être assurée par des cessionnaires. Or le nombre de ces derniers ne permettait pas de réaliser l'opération sur une seule année.

	Stock de régénération par essences			
Essences	**Classe 0** (attente) régénération non entamée (ha)	**Classe 1** (entamée) régé. de quantité insuffisante ou à développem[t] limité (ha)	**Classe 2** (installée) régé. inf. à 3m de quantité suffisante, ou plantation de + de 1 an (ha)	**Observations**
Hêtre		12,57	33,26	P. 18 – 29.1 – 30.1 31.1 – 34.1 – 36.1
Total				

DOCUMENT ONF

C - Inventaires réalisés

- **Description du type d'inventaire réalisé**

Pour déterminer le capital bois sur pied et la ressource en produits ligneux associée, la forêt a fait l'objet de plusieurs types d'inventaire en fonction des peuplements. Ceux-ci sont résumés dans le tableau suivant :

	Types d'inventaire		
	Statistique		Observations
Type de peuplement	Inventaire surfacique	Inventaire en plein"	
Taillis-sous-futaie en conversion	284 ha		1placette / ha. Minimum de 8 placettes par parcelle pour obtenir un résultat acceptable statistiquement.
Taillis-sous-futaie en cours de régénération ou à régénérer à la présente période		38 ha	

- **Résultats synthétiques de l'ensemble des inventaires S = 322 ha**

Essences	**Surface terrière totale**		**PB**		**BM**		**GB**		**TGB**		**Volume bois fort sur écorce** (tige +houp.)	
	m²/ha	%	m²/ha	%	m²/ha	%	m²/ha	%	m²/ha	%	**m³/ha**	%
Chêne	2,77	17	0,05	2	0,95	34	1,55	56	0,22	8	37	15
Hêtre	7,40	45	0,12	2	1,09	15	4,89	66	1,30	17	125	52
Erable	2,36	14	0,39	16	1,60	68	0,35	15	0,02	1	27	11
Frêne	1,56	9	0,14	9	0,78	50	0,60	38	0,04	3	22	9
Merisier	0,58	4	0,09	16	0,38	65	0,11	19			7	3
Autres feuillus	1,57	9	0,63	40	0,76	48	0,18	11			17	7
Feuillus tendres	0,21	1	0,06	28	0,14	67	0,01	5			2	1
Douglas	0,10	1	0,03	30	0,07	70					2	1
Autres résineux	0,04	N*	0,01	25	0,03	75					0	N*
TOTAL	16,59	100	1,52	100	5,80	100	7,69	100	1,58	100	239	
% des catégories de grosseur	100		9		35		46		10			

* N= négligeable

Pour une forêt composée essentiellement de hêtre, on constate que le capital toutes essences confondues correspond au capital objectif.

DOCUMENT ONF

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	15		172	305	492

A - Volumes de bois produits

- **Tableau synthétique de la production moyenne**

La production biologique estimée est fonction des stations et des essences. On peut la résumer comme suit :

Code Groupe	Groupes stationnels	Futaie feuillue				TSF	Futaie résineuse	
		Futaie de chêne		Futaie de hêtre			Futaie d'épicéa	Futaie de douglas ou mélèze
		30-80 ans	80 ans et +	25-50 ans	50 ans et +			
C1A	Hêtraie-chênaie-charmaie sur argile de décarbonatation moyennement épaisse			5-6	4-5	2,5-3,5	10	14
C1C	Hêtraie-chênaie- charmaie mésoxérophile de versant sur argile de décarbonation épaisse	5-6	4-5	6,5-7,5	5,5-6,5	3,5-4,5		
C1D	Hêtraie-chênaie-charmaie méso-neutrophile sur limon de plateau	6-7	5-6	7,5-8,5	6,5-7,5	4,5-5,5	12	18
C1E	Chênaie pédonculée charmaie de bas de versant ou de fond de vallon mésophile	6 -7	5 - 6			4,5-5,5	12	18
C1F	Chênaie pédonculée-frênaie de fond de vallon frais	6-7	5-6			4,5-5,5		
C1G	Hêtraie de versant Nord	6-7	5-6			4,5-5,5	12	

Evaluation de la production bois fort (D>7,5 cm) en m³/ha/an.

La moyenne de l'accroissement du **volume bois fort** des peuplements présents parcourus en coupe, pondérés par leur surface est de **4 m3/ha/an**.

- **Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés**

Le bilan couvre la période 1997-2014.

Volumes récoltés*												
Feuillus		**Résineux**		**Houppiers feuillus**		**Houppiers résineux**		**Taillis**		**Total**		p.m. Volume récolté 5 dernières années
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	
en m³ totaux récoltés au cours de l'aménagement												
930	922	202	109	542	601	4	22	220	288	1898	1942	1212
										Écart		
										+ 2 %		
en m³ / ha /an récoltés au cours de l'aménagement (ha de surface en sylviculture de production)												
1,89	1,87	0,41	0,22	1,10	1,23	0,01	0,04	0,45	0,58	3,86	3,94	2,46

* Volume commercial

DOCUMENT OF

- **Analyse succincte du bilan des volumes récoltés.**

  Comme évoqué précédemment, l'aménagement a été appliqué, notamment en terme de régénération. Ceci se retrouve dans le bilan des volumes puisque l'écart prévisionnel/réalisé sur le volume total est très faible (2%) et que par ailleurs, on ne constate pas d'écart notable par catégorie de produits.

B - Desserte forestière

- **Etat de la voirie forestière**

Type de desserte		**Long. Totales (m)**	**Densité**		**Etat général**	**Points noirs existants**	**Rôle multi-fonctionnel ?** DFCI, touristique, pastoral, cynégét. …
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières accessibles aux grumiers	revêtues		2,17	OUI			
	empierrées	6 985			Correct		
	terrain nat.						
Routes publiques participant à la desserte		3 280			Bon		
Chemins ruraux participant à la desserte		415			Correct		
Autres accès dont pistes et sommières		11 510	2,40		Bon		

Les 415m de chemins ruraux correspondent à une partie de route forestière créée sur chemin rural.

- **Principales difficultés d'exploitation :**

  Les difficultés d'exploitation concernent les parcelles 1 et 2 qui se retrouvent isolées au sein de parcelles agricoles. Il n'y a aucun dépôt à proximité et le débardage est particulièrement long. Ce contexte rend la commercialisation assez difficile. Résoudre le problème implique une opération foncière (cf. plan d'action au § 2.5.2.C) qui devra être réglée pour 2019 au plus tard.

- **Carte de la desserte**

  La carte de la desserte figure en **annexe 4.**12.

DOCUMENT ON

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		492			492

- **Statuts réglementaires et zonages existants**

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Forêt de protection (raison écologique)	**NEANT**		
Cœur de parc national			
Réserves naturelles nationales			
Réserves naturelles régionales			
Réserve biologique intégrale			
Réserve biologique dirigée			
Biotope protégé par arrêté préfectoral			
Zones humides stratégiques			
Eléments du territoire orientant les décisions			
Aire d'adhésion de parc national	**NEANT**		
Parc naturel régional			
Natura 2000 Habitats (ZSC)			
Natura 2000 Oiseaux (ZPS)			
ZNIEFF de type I			
Unité de conservation in situ des ressources génétiques			

Il n'y a aucun statut de protection attaché à la forêt. Aucun élément présent sur le territoire est de nature à orienter les décisions.

DOCUMENT ONF

- **Habitats naturels d'intérêt communautaire**

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion
Hêtraies-chênaies continentales calcicoles à neutrophiles à aspérule odorante et mélique uniflore	**Non**	**9130-5**	**41-13**	**Préserver le chêne sessile qui peut être concurrencé par le hêtre.**
Hêtraie-chênaie collinéenne à laîches blanches	**Non**	**9150-2**	**41-16**	**Habitat sur pente à bilan hydrique plus ou moins déficitaire. Maintenir le hêtre par une sylviculture adaptée et favoriser le mélange d'essences.**

Les habitats cités ci-dessus sont susceptibles d'être présents, aucune cartographie n'ayant été réalisée. Cette présence potentielle est établie par correspondance avec les stations (cf. catalogue des plateaux calcaires).

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		373	119		492

A - Accueil et paysage

Les Crêtes pré-ardennaises se situent entre la Dépression Ardennaise, la Thiérarche et la Champagne Humide. Elles sont constituées de lignes de côte orientées Est-Ouest entre lesquelles s'intercalent de petites dépressions.
L'approche visuelle fait apparaître une succession de séquences courtes avec, alternativement, des coteaux aux sommets boisés et des fonds de vallée enherbés.
Cela implique que la forêt est toujours visible. Ses limites irrégulières renforcent le lien entre crêtes et dépressions créant un paysage de «lisière en puzzle ».
L'enjeu en terme de paysage consiste à maintenir l'équilibre entre surfaces agricoles, surfaces boisées et haies, ainsi que la densité de la lisière forestière. Il n'y a donc pas de contraintes fortes au niveau sylvicole puisque l'objectif de gestion est bien de garantir la pérennité du patrimoine boisé (ref. Atlas régional des paysages pour la région Champagne-Ardenne).
L'objectif, en terme paysager, sera de mesurer l'impact des actions sylvicoles, telles que les coupes de régénération, et de mettre en œuvre les mesures d'accompagnement pour limiter celui-ci et maintenir la qualité paysagère des lieux.
Aucun arbre remarquable n'est à signaler sur le massif.
La forêt constitue le cadre de l'oratoire de la Vierge de Froidmont, lieu de pèlerinage local, situé au cœur du massif et assez fréquenté.
Elle est traversée par des pistes VTT et plusieurs sentiers de randonnée mis en place par la communauté de communes des Crêtes pré-ardennaises.
Charleville-Mézières, principale agglomération du département, n'est distante que de 10km. Le massif de Froidmont constitue un lieu de promenade apprécié des habitants de cette agglomération.

- **Description succincte des équipements structurants**

L'oratoire de la Vierge de Froidmont est le site le plus emblématique du massif. Une aire d'accueil (parking) est aménagée en bordure de la route départementale et un alignement de douglas marque l'accès au site.
Il existe des sentiers pédestres et VTT balisés par la Communauté de communes des Crêtes préardennaises.

En conclusion, on peut considérer qu'il y a peu d'équipements touristiques ce qui reflète assez bien le niveau actuel de fréquentation.

- **Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites**

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Traditions et manifestations associées
Oratoire de la Vierge de Froidmont	Monument	moyenne	Pèlerinage

- **Equipements structurants existants par sites**

Sites	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	- Etat général des équipements - Adaptation (oui/non)
Oratoire	Sentier d'accueil et site proprement dit	Maintien d'une qualité d'accueil	Gestion adaptée des abords

DOCUMENT ONF

- **Sensibilités paysagères**

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Elevé		
Intermédiaire	Abords de la route départementale	Traversée du massif sur plus de 2 km
	Parcelles 1 et 2	Canton isolé sur versant au milieu de terres agricoles
	Site de la Vierge de Froidmont	Site touristique fréquenté

La carte des sensibilités paysagères figure en **annexe 4.13**.

B - Ressource en eau potable

Aucun périmètre de protection lié à des captages ne concerne le massif.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	492				492

Il n'y a aucun risque naturel avéré attaché au massif.

DOCUMENT ONF

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus
Production (ligneuse et non ligneuse)	
Points forts **+** des potentialités de production moyennes à fortes pour des feuillus de qualité sur le massif. **+** une conversion en futaie régulière bien entamée, les peuplements étant régularisés à 90% **+** un capital sur pied correct garantissant la possibilité d'un renouvellement naturel des peuplements sur une grande partie du massif **+** une facilité d'installation de la régénération **+** une desserte assurée sur l'ensemble du massif **Points faibles** **-** un déséquilibre des classes d'âge qu'il s'agisse des TSF en conversion (forte proportion de gros bois en hêtre) ou des futaies résineuses (majoritairement petits bois-bois moyens) impliquant une forte contrainte de vieillissement sur les 40 prochaines années - les résineux sont souvent inadaptés aux stations sur lesquelles ils ont été introduits **-** quelques zones pauvres en capital ne pouvant plus être améliorées	**Objectif prioritaire : production ligneuse de bois d'oeuvre** feuillu en hêtre, chêne, érable et merisier, en fonction des stations Objectif associé : protection des milieux et conservation de l'état boisé Maintien d'un niveau de régénération conséquent intégrant simultanément et prioritairement les zones de vieux bois et les zones pauvres L'objectif résineux sera précisé à la prochaine période lors de l'entrée en régénération**.** A titre expérimental, une plantation de cèdre de l'Atlas sera effectuée sur station adaptée.
Fonction écologique	
Faible diversité en essences concernant les peuplements âgés (futaie ou TSF en conversion) : tendance marquée à la monoculture du hêtre	Favoriser les essences d'accompagnement permettant à celles-ci de représenter au moins 30% dans les régénérations. Sur groupe stationnel C1 D, priorité au chêne soit : - Pour UG homogène à faible capital hêtre, réintroduction par plantation - Pour UG hétérogène ou homogène à fort capital hêtre, travail à son profit (y compris complément de régénération)
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
Forêt peu aménagée pour l'accueil du public (quelques sentiers) mais intégrant le site reconnu de la Vierge de Froidmont Forêt traversée par une route départementale assez fréquentée sur plus de 3,5 km. Les parcelles 1 et 2 se situent sur une butte dominante bien perceptible en vision externe	Préservation du site et des abords (proximité et accès) Prise en compte de l'impact paysager des actions sylvicoles, notamment au niveau du groupe de régénération sur secteurs sensibles (axes fréquentés-sites exposés).

DOCUMENT ONF

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	476,82	491,81
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)		
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)		
Taillis simple		
Taillis fureté		
Taillis-sous-futaie		
Attente sans traitement défini		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
***Sous-total** : surface en sylviculture de production*	*476,82*	
Hors sylviculture de production	14,99	
***Total** : surface retenue pour la gestion*	*491,81*	*491,81*

Les surfaces des emprises d'infrastructure étaient inclues dans la surface en sylviculture pour la période précédente.

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Le hêtre est l'essence la mieux adaptée à l'ensemble des stations. C'est aussi l'essence dominante dans la plupart des cas. L'érable sycomore et le merisier peuvent lui être associés systématiquement. Le chêne sessile, peu représenté (13%), est à favoriser prioritairement quand les conditions stationnelles l'autorisent (US 3 et US 4). En ce qui concerne les stations 8 et 9 où le chêne pédonculé figure comme essence-objectif , il faut noter qu'elles occupent une surface très réduite. Les caractéristiques locales de cette station offrant des potentialités élevées pour le hêtre, il n'y a pas lieu de nuancer en terme d'essence-objectif.
En ce qui concerne le frêne, il est assez peu représenté. Au caractère déjà envahissant de cette essence dans cette région naturelle s'ajoute le problème de la chalarose à l'évolution incertaine. Ceci milite d'autant plus pour réserver le frêne aux US 3,4 et 8 et bien le contenir sur celles-ci sans le retenir comme essence-objectif.

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture	Age Retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Hêtre		410,44	110	70	Chêne sessile - Erable - Merisier	US 2 - 3 - 4 - 6 (8 et 9)
	Associé à l'érable comme essence-objectif	49,74	120	70	Merisier	US 5 - 7
Chêne sessile		14,94	165	75	Hêtre - Erable - Merisier	US 3 - 4
Cèdre de l'Atlas	A titre expérimental en prévision du renouvellement des résineux présents	1,70	90	45		US 5
Total surface en sylviculture		476,82				

DOCUMENT ONF

Pour les stations 3 - 4 - 6 - 7 et 8, les potentialités permettent clairement de retenir un objectif de production de qualité élevée tel que défini dans la DRA (pour la station 8 cf. remarque ci-dessus sur le choix de l'essence-objectif). En ce qui concerne les stations 2 et 5, l'objectif est de produire des bois de qualité moyenne, la quantité attendue d'arbres de qualité élevée dans le peuplement final étant trop faible.

Le chêne sessile, dans la mesure où il est présent, sera prioritaire sur les stations 3 et 4. Il sera retenu comme essence-objectif pour les unités de gestion assises sur celles-ci et à faible capital hêtre lors du renouvellement des peuplements. L'objectif chêne est donc susceptible d'évolution à moyen terme.

Essences actuellement présentes et <u>non retenues</u> comme essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus à court terme

Essence non adaptée	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Unités stationnelles concernées
Douglas		32	75	60	US 5 et 7
Epicéa		14	75	50	US3
Mélèze		6	90	55	US 5 et 7

Aucun peuplement résineux n'entrera en régénération durant la période. Ces résineux ont été introduits pour la plupart dans le cadre du relais de production dévolu à la forêt de Froidmont lorsque celle-ci était aménagée en commun avec la forêt d'Elan. La corrélation avec les stations n'avait pas été prise en compte. Un modificatif à cet aménagement est intervenu en 1987 pour moduler davantage l'enrésinement en fonction des peuplements (pas de sacrifice d'exploitabilité) mais aussi des stations. Il est donc évident que ces peuplements reposent sur des sols où le profil de décarbonatation n'est pas toujours suffisant. On constate une croissance réduite, mais sans problème sanitaire marqué. Il est donc nécessaire d'attendre avant de conclure définitivement sur le maintien de ces essences et, ainsi, les retenir éventuellement comme essence-objectif. Par ailleurs, une plantation de cèdre de l'Atlas sera réalisée à titre expérimental. En effet, cette essence pourrait être la solution au renouvellement de ces peuplements.
Dans l'attente, et en l'absence de renouvellement des peuplements concernés durant les 20 prochaines années, le hêtre a été retenu comme essence-objectif dans la continuité de l'aménagement précédent.

- **Carte des essences objectifs**

  La carte des vocations figure en **annexe 4.**14.

DOCUMENT ONF

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- **Synthèse des calculs de surface à régénérer**

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)		**Surface cible de l'aménagement**	
Surface disponible (Sd)		*177,70 ha*	
Contrainte de vieillissement (Sv)		*47 ha*	
Surface d'équilibre (Se)		*85,10 ha*	
Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)		149,38 ha	
Futaie par parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler		ha	**Niveau prévu à mi-période**
Surface à ouvrir (So)	➔ *INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2*	110,30 ha	82,83 ha
Surface à terminer (St)	➔ *INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2*	115,47 ha	81,57 ha
Groupe de reconstitution (S_{rec})		ha	ha
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution		81,57 ha	

- **Analyse détaillée de la surface disponible**

Surface disponible (Sd) : peuplements constitutifs	**Période 1**	**Période 2**
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie	9 ha	9 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	ha	222,01 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir	64,5 ha	62,1 ha
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité	104,2 ha	18,4 ha
Total	**177,7 ha**	**311,5 ha**

La moyenne sur les 2 périodes est de 169 ha. La surface disponible est donc à peu près constante et largement supérieure à la surface d'équilibre. Il n'y a donc pas lieu d'étudier son évolution sur une troisième période car elle sera de nature à satisfaire les besoins en régénération.

- **Analyse détaillée de la contrainte de vieillissement**

Contrainte de vieillissement (Sv) : peuplements constitutifs	**Période 1**	**Période 2**	**Période 3**
Surface dont les peuplements ont déjà fait l'objet de la 1ère coupe de renouvellement, et dont la coupe définitive devra être réalisée durant la période d'aménagement	38 ha	38 ha	38 ha
Surface des peuplements dont la régénération, entamée ou non, doit être achevée au terme de la période d'aménagement compte tenu de leur faible durée de survie	9 ha	9 ha	9 ha
Surface des peuplements dont la régénération n'est pas entamée et qui atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	0 ha	222,01 ha	300,17 ha
Total	**47 ha**	**269,11 ha**	**347,17 ha**

DOCUMENT ONF

On constate une forte évolution de la contrainte de vieillissement sur la deuxième période. La moyenne sur deux périodes est de 134 ha soit 1,6 fois la surface d'équilibre. Ceci a conduit à considérer l'évolution sur une troisième période. La contrainte sur cette dernière est loin d'être négligeable puisqu'elle est encore équivalente à la surface d'équilibre. La moyenne sur les 3 périodes ressort à 116 ha environ.
Afin de répartir l'effort de renouvellement (pour prévenir tout déséquilibre ultérieur marqué) tout en intégrant au mieux la contrainte de vieillissement (pour éviter tout problème sanitaire), c'est cette dernière surface (soir entre 110 et 120 ha) qui constituera la référence pour constituer le groupe de régénération.

2.4 Classement des unités de gestion

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

A - Constitution des groupes d'aménagement

- **Classement des unités de gestion surfaciques** *(totalité des UG surfaciques de la forêt)*

Groupes de régénération

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion Plle	 UG	Surface totale (ha)	dont surf. en sylviculture (ha)	Surf. à ouvrir So (ha)	Surf. à terminer St (ha)	Essence objectif	Surface par groupe (ha)
Régénération	**Unités de gestion ouvertes, à terminer**								
	REGFE	18		12,91	12,91		12,91	HET	
		30		12,96	12,96		12,96	HET	
		34	1	7,20	7,20		7,20	HET	
		36	1	6,01	6,01		6,01	HET	39,08
	Unités de gestion à ouvrir et à terminer								
	REGFT	3	2	9,02	9,02	9,02	9,02	HET	
		10	1	8,21	8,21	8,21	8,21	HET	
		11		10,10	10,10	10,10	10,10	ERA-HET	
		12	1	4,80	4,80	4,80	4,80	ERA-HET	
		15	2	7,78	7,78	7,78	7,78	CHS	
		25		9,15	9,15	9,15	9,15	HET	
		26	1	6,61	6,61	6,61	6,61	HET	
		32		11,86	11,86	11,86	11,86	HET	
		38		7,16	7,16	7,16	7,16	CHS	74,69
	REGRT	15	3	1,70	1,70	1,70	1,70	CED	1,70
	Unités de gestion à ouvrir sans les terminer								
	REGFP	1		11,61	11,61	11,61		HET	
		8	1	7,81	7,81	7,81		HET	
		28	1	5,71	5,71	5,71		HET	
		33		8,78	8,78	8,78		ERA-HET	33,91
			Total	**149,38**	**149,38**	**110,30**	**115,47**		**149,38**

DOCUMENT ONF

Groupes d'amélioration

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion Plle	 UG	Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
Amélioration	*AMEFJ*	3	1	6,48	6,48		
		4		10,73	10,73		
		5		11,16	11,16		
		6	1	7,39	7,39		
		13	1	3,69	3,69		
		14	1	6,37	6,37	Non	
		15	1	1,06	1,06	concerné	
		17	1	0,94	0,94		
		29	1	6,14	6,14		
		31	1	1,67	1,67		
		35	1	5,76	5,76		
		37	2	1,12	1,12		**62,51**
	AMEFP	7	1	1,66	1,66		
		21	2	6,42	6,42		
		21	2	0,00	0,00		
		22	2	10,89	10,89	5-6 ans	
		22	2	0,00	0,00		
		23	2	0,41	0,41		
		24	2	1,40	1,40		**20,78**
	AMERM	9	1	10,57	10,57		
		21	1	6,60	6,60		
		21	1	0,00	0,00		
		22	1	1,80	1,80	8-10 ans	
		24	1	9,42	9,42		
		24	1	0,00	0,00		
		39	1	9,64	9,64		**38,03**
	AMERP	23	1	8,58	8,58		
		23	1	0,00	0,00	6-8 ans	
		37	1	7,23	7,23		**15,81**
	AMETP	2		16,51	16,51		
		8	2	3,22	3,22		
		12	2	14,56	14,56		
		13	2	5,27	5,27		
		14	2	3,73	3,73		
		15	4	5,11	5,11	12 ans	
		15	4	0,00	0,00		
		26	2	6,61	6,61		
		27		13,62	13,62		
		29	2	9,59	9,59		
		31	2	4,83	4,83		**83,05**
	AMETS	6	2	3,67	3,67		
		7	2	7,70	7,70		
		10	2	4,95	4,95		
		16		13,05	13,05		
		17	2	11,90	11,90		
		19		12,34	12,34		
		20		11,31	11,31	12 ans	
		28;2		5,84	5,84		
		35	2	1,99	1,99		
		36	2	2,67	2,67		
		40		10,78	10,78		
		41	1	10,71	10,71		
		42		10,35	10,35		**107,26**
			Total	**327,44**	**327,44**		**327,44**

DOCUMENT ONF

Groupe îlot de sénescence

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion Plle	 UG	Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Surface par groupe (ha)
Ilot de sénéscence	*ILS*	9	2	2,97	2,97	
		34	2	1,43	1,43	**4,40**
			Total	**4,40**	**4,40**	**4,40**

Groupe hors sylviculture

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion Plle	 UG	Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Surface par groupe (ha)
	HSYAC	41	2	0,64	0,64	**0,64**
			Total	**0,64**	**0,64**	**0,64**

L'unité de gestion 41.2 située à proximité de l'aire d'accueil relative au site de la Vierge de Froidmont sera aménagée en conséquence, ce qui justifie son classement.

- **Carte d'aménagement**

La carte d'aménagement figure en **annexe 4.15**.

B - Constitution de divisions

Les enjeux sur la forêt ne nécessite pas la constitution de divisions.

2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

Aucune unité de gestion linéaire n'est créée.

2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles

Le suivi d'aménagement ne nécessite pas de créer des unités de gestion ponctuelles.

DOCUMENT ONF

2.5 Programme d'actions pour la période 2016-2035

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- **Principaux types d'actions envisageables**

Deux dossiers fonciers seront à traiter durant la période à venir :

- Le déclassement des chemins ruraux traversant le massif
- L'accès aux parcelles 1 et 2 détachées du massif

La proposition de déclassement des chemins ruraux n'est pas nouvelle, puisqu'elle remonte aux années 1970. L'accord de la Commune avait été obtenu, mais le dossier n'avait pas été traité administrativement. Dans les années 1990, une nouvelle demande de l'ONF avait été refusée par la Commune.
Lors de la réunion publique destinée aux communes de situation, le sujet a de nouveau été abordé et les représentants de la commune de Thin-le-Moutier, seule concernée, ne se sont pas déclarés hostiles à la cession gratuite desdits chemins. Aussi, est-il nécessaire de prévoir un plan d'action au cas où le projet aboutirait.

Le dossier relatif à l'accès des parcelles 1 et 2 sera prioritaire. L'aménagement précédent proposait d'acquérir un massif privé limitrophe par échange (supprimant de fait les parcelles en question) ou une bande de terrain reliant ces parcelles au massif principal. Les contacts avec les propriétaires riverains n'avaient pas permis de dégager de solution.

Lors de la réunion citée précédemment, l'adjudicataire de chasse était également convié. Il se trouve qu'il est aussi propriétaire de 90 ha boisés situés entre les deux parties de la forêt domaniale. Il se dit ouvert à toute proposition, y compris l'échange de forêt, pour résoudre ce problème. De même, les représentants de la commune de Clavy-Warby n'ont pas exclus la possibilité d'étudier une desserte conjointe avec la forêt communale voisine, même si cette solution présente quelques difficultés techniques sans être pour autant très satisfaisante (longueur de débardage restant conséquente).

Le plan d'actions prévoit donc prioritairement l'étude relative à un échange, cette solution réglant définitivement le problème. En second lieu, si l'aspect financier s'avérait rédhibitoire, l'accès par la forêt communale de Clavy-Warby pourrait être envisagé (cf. plan d'action desserte). Autre solution : droit de passage accordé par le propriétaire riverain dans des conditions acceptables par les 2 parties offrant un accès permanent aux parcelles 1 et 2.

Numéro	**Priorité** (1 ou 2)	**Description de l'action**	**Localisation**	**Observations**	**Coût indicatif de l'action** (€ HT)
FON 1	1	Dossier d'échange (estimation, gestion administrative…)	P. 1 et 2		10 000
FON 2	1	Dossier cession chemins ruraux (frais d'enquête, documents d'arpentage…)	Forêt		5 000
				Coût total FONCIER (€)	15 000
				Coût moyen annuel FONCIER (€/an)	750

DOCUMENT ONF

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

L'essence-objectif étant le hêtre, ce sont les itinéraires sylvicoles définis dans le guide régional de Bourgogne-Champagne-Ardenne qui seront appliqués.
Il s'agit d'une sylviculture dynamique avec éclaircie en plein et prélèvement de 4 à 6 m2/ha en futaie régulière par intervention.
La régénération doit être menée le plus rapidement possible, entre 8 et 12 ans. Compte tenu du capital sur pied, une coupe d'ensemencement suivie de deux coupes secondaire (au maximum) et une définitive sera le schéma retenu. Dans la mesure du possible, les feuillus précieux non arrivés à maturité seront laissés en bouquets sous-étagés, leur maintien doit donc être géré dès la coupe d'ensemencement.
En ce qui concerne l'érable, en l'absence de guide, l'expérience locale indique qu'un délai de 12 ans au maximum doit séparer l'ensemencement de la récolte définitive. La répartition des essences implique de calquer le calendrier de régénération sur celui du hêtre permettant un lotissement des essences (feuillus précieux-hêtre).
La rotation retenue pour les passages en coupe d'amélioration des jeunes futaies de hêtre est de 5 - 6 ans en moyenne. Cette rotation a été choisie car elle est un bon compromis entre ce qui est préconisé par les guides (5 ans) et le besoin de s'adapter à une certaine hétérogénéité des jeunes peuplements issus de régénération naturelle.
Pour les futaies résineuses, en l'absence de guide correspondant à la région, ce sont les références du guide Ardenne Primaire qui ont été retenues pour la rotation si les essences sont sur station adaptée. Dans le cas contraire, il s'agit d'une rotation à dire d'expert en fonction de la croissance des peuplements.
La rotation de 12 ans dans les TSF en conversion est liée à l'accroissement. L'expérience indique une bonne corrélation avec la dynamique observée dans ce type de peuplement.

B - Coupes

- **Programme de coupes**

Coupes programmables par années

Années	Unité de gestion		Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions
	Plle	UG						(paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel…)
2016	30		REGFE	12,96	12,24	CHEMG1	RD	
2016	34	1	REGFE	7,20	7,20	CF.MG1	RD	
2016	36	1	REGFE	6,01	6,01	CCHMG1	RD	
Totaux année				**26,17**	**25,45**			
2017	32		REGFT	11,86	11,86	CF.MG1	RE	
Totaux année				**11,86**	**11,86**			
2018	3	2	REGFT	9,02	9,02	CHEMG1	RE	Intervention dans taillis. Ensemencement et secondaire (voire définitive par zones)
2018	11		REGFT	10,10	10,10	CHEMG1	RE	Ensemencement et relevé de couvert par zones.
Totaux année				**19,12**	**19,12**			
2019	1		REGFP	11,61	11,61	CHEFG2	APR	
2019	2		AMETP	16,51	16,51	CHEFG3	ACT	
2019	15	3	REGRT	1,70	1,70	CHEMG1	RA	
2019	16		AMETS	13,05	13,05	CHEMG3	ACT	
2019	21	1	AMERM	6,60	6,60	FRMEM2	E4	Intervention dans épicéas.
Totaux année				**49,47**	**49,47**			

DOCUMENT ONF

Années	Unité de gestion		Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions
	Plle	UG						(paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel…)
2020	10	1	REGFT	8,21	8,21	CHEFG3	RE	Ensemencement et relevé de couvert par zones.
2020	10	2	AMETS	4,95	4,95	CHEFG3	ACT	Secteur à sensibilité paysagère forte.
Totaux année				**13,16**	**13,16**			
2021	15	2	REGFT	7,78	7,78	CHEMG1	RA	
2021	32		REGFT	11,86	11,86	CF.MG1	RS	
Totaux année				**19,64**	**19,64**			
2022	3	2	REGFT	9,02	9,02	CHEMG1	RS	
2022	11		REGFT	10,10	10,10	CHEMG1	RS	
2022	15	4	AMETP	5,11	2,35	FHEMG2	E4	Intervention dans résineux
2022	17	2	AMETS	11,90	1,17	FDOUG2	E4	Intervention dans résineux
2022	27		AMETP	13,62	13,62	CHEFG2	ACT	
Totaux année				**49,75**	**36,26**			
2023	15	2	REGFT	7,78	7,78	CHEMG1	RA	
2023	18		REGFE	12,91	12,57	CHEMG1	RS	
2023	26	1	REGFT	6,61	6,61	CHEFG2	RE	
2023	26	2	AMETP	6,61	6,61	CHEFG2	ACT	
2023	37	1	AMERP	7,23	7,23	FDOUM2	E3	
Totaux année				**41,14**	**40,80**			
2024	9	1	AMERM	10,57	10,57	FEPCM2	E4	
2024	10	1	REGFT	8,21	8,21	CHEFG3	RS1	
2024	13	2	AMETP	5,27	5,27	CHEMG3	AP	
2024	14	2	AMETP	3,73	3,73	CHEFG3	AP	
2024	21	2	AMEFP	6,42	5,49	FHETP2	A1	Intervention dans hêtre.
2024	22	1	AMERM	1,80	1,80	FRMEM2	E2	Intervention dans douglas.
2024	22	2	AMEFP	10,89	8,71	FHETP2	A1	Intervention dans hêtre.
2024	23	1	AMERP	8,58	6,54	FRMEP2	E2	Intervention dans douglas.
2024	23	2	AMEFP	0,41	0,41	FHETP2	A1	Intervention dans érable.
2024	24	1	AMERM	9,42	9,20	FDOUP2	E2	Intervention dans douglas.
2024	24	2	AMEFP	1,40	1,40	FHETP2	A1	Intervention dans érable.
Totaux année				**66,70**	**61,33**			
2025	12	1	REGFT	4,80	4,80	CHEFG2	RE	
2025	12	2	AMETP	14,56	14,56	CHEFG2	ACT	
2025	15	4	AMETP	5,11	2,76	CHEMG1	ACT	Intervention dans feuillus.
2025	32		REGFT	11,86	11,86	CF.MG1	RD	
2025	39		AMERM	9,64	4,49	FDOUM2	E4	
2025	41	1	AMETS	10,71	0,54	FMELM2	E4	Intervention dans mélèze.
Totaux année				**56,68**	**39,01**			
2026	3	2	REGFT	9,02	9,02	CHEMG1	RD	
2026	8	1	REGFP	7,81	7,81	CHEMG2	RE	Ensemencement et relevé de couvert par zones.
2026	8	2	AMETP	3,22	3,22	CHEMG2	ACT	
2026	11		REGFT	10,10	10,10	CHEMG1	RD	
2026	19		AMETS	12,34	12,34	CHEFG2	ACT	
2026	20		AMETS	11,31	10,94	CHCHG2	ACT	Secteur à sensibilité paysagère forte.
2026	38		REGFT	7,16	7,16	CF.MG2	RA	Taillis, PB et BM jusqu'au diamètre 30/35
Totaux année				**60,96**	**60,59**			

DOCUMENT CNF

Années	Unité de gestion		Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions
	Plle	UG						(paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel…)
2027	6	2	AMETS	3,67	3,67	C1	ACT	Sanitaire et amélioration feuillus précieux.
2027	17	2	AMETS	11,90	10,73	CHEMG2	ACT	
2027	18		REGFE	12,91	12,57	CHEMG1	RD	
2027	25		REGFT	9,15	9,15	CHEMM2	RE	
2027	26	1	REGFT	6,61	6,61	CHEFG2	RS1	
Totaux année				**44,24**	**42,73**			
2028	1		REGFP	11,61	11,61	CHEFG2	RE	Ensemencement et relevé de couvert par zones.
2028	7	1	AMEFP	1,66	1,66	FEPCM2	A1	
2028	10	1	REGFT	8,21	8,21	CHEFG3	RS2	
2028	38		REGFT	7,16	7,16	CF.MG2	RA	Bois de diamètre supérieur à 35/40 cm.
Totaux année				**28,64**	**28,64**			
2029	12	1	REGFT	4,80	4,80	CHEFG2	RS	
2029	21	1	AMERM	6,60	6,60	FRMEM2	E5	Intervention dans épicéas.
2029	28	1	REGFP	5,71	5,71	CHEMG2	RE	Ensemencement et relevé de couvert par zones.
2029	28	2	AMETS	5,84	5,84	CHEMG2	ACT	
2029	29	2	AMETP	9,59	9,59	CHEFG2	ACT	
Totaux année				**32,54**	**32,54**			
2030	8	1	REGFP	7,81	7,81	CHEMG2	RS1	
2030	21	2	AMEFP	6,42	5,49	FHETP2	A2	Intervention dans hêtre.
2030	22	2	AMEFP	10,89	8,71	FHETP2	A2	Intervention dans hêtre.
2030	23	2	AMEFP	0,41	0,41	FHETP2	A2	
2030	24	2	AMEFP	1,40	1,40	FHETP2	A2	Intervention dans érable.
2030	40		AMETS	10,78	10,78	CF.MG2	ACT	
2030	41	1	AMETS	10,71	10,17	CCHMM2	ACT	
Totaux année				**48,42**	**44,77**			
2031	26	1	REGFT	6,61	6,61	CHEFG2	RS2	
2031	31	2	AMETP	4,83	4,83	CF.MM1	ACT	
2031	33		REGFP	8,78	8,78	CCHMG1	RE	
2031	37	1	AMERP	7,23	7,23	FDOUM2	E4	
2031	39		AMERM	9,64	5,15	CF.MM2	ACT	Intervention dans TSF.
2031	42		AMETS	10,35	10,35	CCHMM1	ACT	
Totaux année				**47,44**	**42,95**			
2032	1		REGFP	11,61	11,61	CHEFG2	RS1	
2032	2		AMETP	16,51	16,51	CHEFG3	AP	
2032	7	2	AMETS	7,70	6,96	CHEMM1	ACT	
2032	10	1	REGFT	8,21	8,21	CHEFG3	RD	
2032	10	2	AMETS	4,95	4,95	CHEFG3	ACT	Secteur à sensibilité paysagère forte.
2032	15	4	AMETP	5,11	2,35	FHEMG2	E5	
2032	17	2	AMETS	11,90	1,17	FDOUG2	E5	
2032	22	1	AMERM	1,80	1,80	FRMEM2	E3	Intervention dans douglas.
2032	23	1	AMERP	8,58	6,54	FRMEP2	E3	Intervention dans douglas.
2032	24	1	AMERM	9,42	9,20	FDOUP2	E3	Intervention dans douglas.
Totaux année				**85,79**	**69,30**			
2033	12	1	REGFT	4,80	4,80	CHEFG2	RD	
2033	16		AMETS	13,05	13,05	CHEMG3	ACT	
2033	28	1	REGFP	5,71	5,71	CHEMG2	RS1	
Totaux année				**23,56**	**23,56**			

DOCUMENT ONF

Années	Unité de gestion		Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions
	P^lle	UG						(paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel…)
2034	7	1	AMEFP	1,66	1,66	FEPCM2	A2	
2034	8	1	REGFP	7,81	7,81	CHEMG2	RS2	
2034	9	1	AMERM	10,57	10,57	FEPCM2	E5	
2034	27		AMETP	13,62	13,62	CHEFG2	ACT	
Totaux année				**33,66**	**33,66**			
2035	25		REGFT	9,15	9,15	CHEMM2	RD	
2035	26	1	REGFT	6,61	6,61	CHEFG2	RD	
2035	26	2	AMETP	6,61	6,61	CHEFG2	ACT	
2035	33		REGFP	8,78	8,78	CCHMG1	RS	
2035	39		AMERM	9,64	4,49	FDOUM2	E5	
2035	41	1	AMETS	10,71	0,54	FMELM2	E5	Intervention dans mélèze.
Totaux année				**51,50**	**36,18**			

- **Volume présumé récoltable (hors coupes conditionnelles)**

  Le tableau des récoltes prévisibles figure en **annexe.**

Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale à récolter* (seuil précomptage 10 cm)		Volume bois fort total sur écorce à récolter** (tige + houppier + taillis)		*dont volume tige à récolter (facultatif)*	
	moyenne annuelle (m^2/an)	durant aménagement (m^2)	moyenne annuelle (m^3/an)	durant aménagement (m^3)	*moyenne annuelle (m^3/an)*	*durant aménagement (m^3)*
Groupe Régénération	103,0	2 060	1 259	25 186	761	15 227
Groupe Parquet						
Groupe Amélioration	72,0	1 441	781	15 614	564	11 288
Totaux	**175**	**3501**	**2040**	**40 800**	**1 326**	**26 515**

→ *INDICATEUR NATIONAL – reporté en § 3.2*

** Tiges précomptables uniquement*
*** Tiges précomptables et non précomptables*

Pour tous les peuplements, le volume bois fort a été calculé à partir des tarifs suivants;
- Till et palm pour les résineux
- Barème Régional Modifié pour les feuillus

DOCUMENT ONF

La conversion s'est faite en utilisant les coefficients de passage de G à V suivants :

Essences / ***échantillon***	**chêne sessile**	**hêtre**	**frêne**	**érable**	**merisier**	**feuillus tendres**	**Résineux**
H PB (20 - 25) en m	10	12	10	10	10	12	16
Coef en G PB	0,76	0,73	0,76	0,76	0,76	0,73	0,55
H BM (30 - 45) en m	13	14	12	13	12	12	26
Coef en G BM	0,72	0,71	0,73	0,72	0,73	0,73	0,45
H GB (> = 50) en m	13	14	16	13	14	12	26
Coef en G GB	0,72	0,71	0,70	0,72	0,71	0,73	0,45
H TGB (> = 70) en m	14	15	16	14	14	12	26
Coef en G TGB	0,71	0,70	0,70	0,71	0,71	0,73	0,45

Les hauteurs sont celles des tarifs commerciaux locaux retenus, à savoir "BRM" pour les feuillus et "Thill et Palm" pour les résineux.

Les coefficients de houppiers sont les suivants :

Essences / ***catégorie***	chêne sessile	hêtre	frêne	érable	autres feuillus	**résineux**
PB (20 - 25)	25%	25%	20%	20%	20%	2%
BM (30 - 45)	40%	40%	35%	30%	30%	2%
GB (50 - 65)	50%	70%	50%	40%	30%	2%
TGB (70 et +)	60%	100%	50%	30%	30%	2%

- **Mode de suivi de la récolte**

Le pilotage technique du volume bois récolté (bois fort total tige + houppier + taillis) est à réaliser sur la base de la surface terrière. La notion de tarif aménagement est donc abandonnée.

Toutefois, le volume commercial récolté, issu des données du système d'information, fait bien entendu aussi l'objet d'un suivi. Ce dernier s'effectuera au niveau des catégories de bois identifiées dans le tableau du § 3.1.1. par période pluriannuelle de 5 ans.

C - Desserte

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**

Numéro	**Priorité** (1 ou 2)	**Description de l'action** création / amélioration / étude	**Localisation** ou n° UG linéaire	**Long.** (m) ou **quantité**	**Avantages attendus** (volumes, surfaces) **Précautions** (paysage, biodiversité…)	**Coût indicatif de l'action** (€ HT)
Routes forestières						
DES1	1	Réfection généralisée de route empierrée	Forêt	1 500	Maintien de la desserte (entretien sur 20% du réseau)	37 000
Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage…)						
DES2	1	Création place de dépôt	P. 38-40	2	Amélioration sortie de bois parcelle en régénération	11 000
DES3	1	Extension place de dépôt	P. 8-10-15-16-17-19 et 32	7	Amélioration sortie des bois	24 500
Entretien courant du réseau						
DES4	En continu	Remplacement de barrières, panneaux de signalisation…	Forêt	10		12 000
					Coût total DESSERTE (€)	84 500
					Coût moyen annuel DESSERTE (€/an)	4 225

DOCUMENT ONF

- **Guide technique de référence**

  En l'absence de guide technique, les coûts ci-dessus ont été estimés sur la base des réalisations courantes constatées localement.

D – Travaux sylvicoles

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles**		Unités de gestion concernées	Surface à travailler	Coût unitaire	Coût total indicatif
Code	Libellé	(facultatif)	(ha)	(€ HT/ha)	(€ HT)
3 CHS 01	Régénération naturelle de chêne dans le recrû **(ensemble de la norme avec répulsif pendant 3 ans et broyage en plein)**	8.1 - 26.1 - 32	8	6 200	49600
3 CHS 01	Régénération naturelle de chêne dans le recrû **(ensemble de la norme avec engrillagement)**	15.2 - 38	9,16	6 500	59540
5 CHS 01	Amélioration chêne **(cl.4 de la norme)**	32	2	1 050	2100
1 HET 1	Régénération naturelle de hêtre **(ensemble de la norme avec peignage de la ronce)**	3.2 - 10.1 - 11 - 12.1 - 18 - 26.1 - 32	44,19	1 300	57447
1 HET 1	Régénération naturelle de hêtre **(cl.2 de la norme avec peignage de la ronce)**	8.1 - 25 - 28.1 - 33	27,46	850	23341
1 HET 1	Régénération naturelle de hêtre **(cl. 2 et 3 de la norme avec peignage de la ronce)**	29 - 30 - 31.1 - 35.1p	21,72	1 100	23892
1 HET 1	Régénération naturelle de hêtre **(cl. 3 de la norme avec peignage de la ronce)**	34.1 - 36.1	13,21	450	5944,5
3HET1	Régénération artificielle de hêtre sous abri **(ensemble de la norme)**	3.2	2,02	3 450	6969
3HET1	Régénération artificielle de hêtre sous abri **(cl. 1 et 2 de la norme)**	25	4	2 850	11400
5HET1	Amélioration peuplement de hêtre **(ensemble de la norme)**	3.1 - 4 - 5 - 6 - 13.1 - 14.1 - 15.1 - 17 - 31.1 - 34.1 - 35.1 - 36.1	68,46	1 300	88998
5HET1	Amélioration peuplement de hêtre **(cl. 4 de la norme)**	3.2 - 10.1 - 11 - 18 - 29 - 30 - 32	57,18	550	31449
1A.F1	Régénération naturelle d'érable sycomore **(ensemble de la norme)**	11 - 12.1 - 32	10,96	1 600	17536
5A.F1	Amélioration peuplement d'érable sycomore **(cl. 4 avec taille de formation)**	11 - 32	8,96	1 750	15680
3CEA1	Régénération artificielle de cèdre de l'Atlas **(ensemble de la norme avec engrillagement)**	15.3	1,7	8 700	14790
5CEA1	Amélioration peuplement de cèdre de l'Atlas **(cl.4p de la norme)**	15.3	1,7	160	272
				Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)	**408 959**
				Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)	**20 448**

DOCUMENT ON

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

Les actions de gestion courante de la biodiversité correspondent à de bonnes pratiques sylvicoles. Elles sont intégrées dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).

La gestion sylvicole mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte de la biodiversité courante : maintien d'arbres morts ou à cavités, mélange des essences, maintien de lisières forestières diversifiées.

Les mesures sont d'ordre général et s'appliquent à l'ensemble de la forêt. On peut distinguer les mesures relevant de la gestion courante des actions particulières en faveur de certains milieux spécifiques ou d'espèces.

Au titre des mesures spécifiques, on citera en particulier :

- création d'îlots de vieux bois

Deux îlots de sénescence correspondant aux unités de gestion : 9.2 et 34.2

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		**Surface boisée (ha)**
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	
	Réserves biologiques dirigées : surface avec maintien de TGB	
	Total	
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	4,40
	Réserves biologiques intégrales : surface boisée dans la limite de 500 ha par RBI	
	Autres surfaces boisées hors sylviculture de production sur le long terme	
	Total	4,40

L'UG 9.2 se situe dans un secteur à forte proportion de bois jeunes. Il est constitué de gros et très gros bois de hêtre.
L'UG 34.2 est assise sur un sol plus superficiel et porte un peuplement de gros bois de hêtre en mélange. Elle est également au milieu d'un secteur entièrement renouvelé sur la période 1995-2035.

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

- **Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable**

Aucun programme d'action spécifique n'est élaboré en l'absence d'éléments remarquables identifiés.

DOCUMENT ONF

2.5.3 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

En terme paysager, on distinguera deux cas de figure :
- la gestion sylvicole courante dont la mise en œuvre intègre toutes les mesures propres à limiter l'impact paysager lors de l'ouverture de cloisonnements, de création d'infrastructure ou d'intervention en lisière de forêt par exemple. Garantes du maintien de l'état boisé, ces mesures sont de nature à répondre à l'enjeu principal défini en matière de paysage par l'atlas régional de Champagne-Ardenne, à savoir le maintien d'un équilibre entre surface boisée et agricole ainsi que d'une lisière dense.
- une gestion sylvicole adaptée à la zone sensible de l'oratoire de la Vierge de Froidmont. Cette nécessité de gestion adaptée s'est traduite par le choix de renouveler progressivement les peuplements constituant le cadre du site. La création des UG 8.2 et 10.2 répond à cet objectif. De même, les périodes retenues pour renouveler les UG 8.1 et 10.1 satisfont à une meilleure répartition dans le temps, évitant de trop brusques changements de paysage dans un temps réduit.

Une attention particulière sera portée à l'alignement de douglas composant l'accès au site. Sur l'ensemble de ce secteur, une surveillance sera portée à l'état sanitaire des arbres. Tout arbre représentant une menace d'un point de vue sanitaire sera exploité pour éviter tout accident.

En terme d'accueil du public, la fréquentation se concentre autour du site de la Vierge. Les mesures proposées ci-dessus en matière d'intégration doivent garantir la qualité paysagère des lieux et satisfaire aux attentes du public qui s'y rend.
Le réseau de sentiers pédestres ou cyclistes est relativement diffus et peu dense.
En l'absence de plan de développement touristique intercommunal plus conséquent, il n'y a pas lieu, pour l'heure, d'établir un schéma d'accueil du public.

- **Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage**

Une seule action destinée à l'accueil du public sera prévue. Il s'agit d'une mesure d'ordre paysager destinée à améliorer les abords du parking du site de la Vierge. Une plantation d'arbres d'essences diverses sera effectuée et le parking sera réaménagé car il constitue l'entrée de la route forestière de la Mare à l'eau.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
ACCUEIL DU PUBLIC						
ACC1	2	Aménagement paysager du parking	41.2	1		3 000
					Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)	3 000
					Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)	150

- **Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)**

Le guide des accompagnements paysagers des actions sylvicoles pour l'Ardenne Primaire élaboré localement par l'ONF constitue la référence technique dans le domaine de la prise en compte du paysage. Ce guide reste valable pour la région naturelle des Crêtes où se situe le massif de Froidmont en ce qui concerne l'intégration des zones de régénération et la réduction de l'impact paysager des actions sylvicoles.

DOCUMENT ONF

B - Ressource en eau potable

Aucun plan d'action à mettre en œuvre en l'absence de captage et/ ou de périmètre de protection.

C – Chasse – Pêche

- **Etat des lieux**

L'équilibre sylvo-cynégétique est fragile. Les populations de sangliers et de chevreuils sont bien installées. En récente augmentation, il est nécessaire de prélever plus d'animaux pour ne pas rompre l'équilibre. Les plans de chasse devront donc être établis en conséquence.

- **Déséquilibre sylvo-cynégétique**

Même si l'équilibre n'est pas rompu, une attention particulière devra être exercée sur l'attribution et la réalisation des plans de chasse. Il est prévu d'augmenter le plan de chasse actuel de 25% et de maintenir ce niveau de prélèvement durant 6 ans.
Une veille devra également être portée sur l'évolution éventuelle de la population de grand cervidé.

- **Principales caractéristiques des activités de chasse**

La chasse à tir des cervidés et du sanglier est organisée en deux lots pour un montant total des recettes annuelles de 25 000 € en 2014, soit 51 €/ha environ.

Le lot n°1 a une contenance de 464 ha correspondant aux parcelles 3 à 42. Le second lot d'une contenance de 28 ha est constitué des parcelles 1 et 2, détachées du massif.

Néanmoins, c'est le même adjudicataire qui possède les 2 lots, ainsi que des propriétés privées contiguës à ceux-ci.

La chasse concerne également mais très accessoirement le petit gibier et le renard.

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces	Observations	Prix* de location (€)
Chasse en battue	Grand cervidé : 0 /an pour 0,3 attribué	Ces chiffres sont des moyennes sur la période 2008-2014.	25 000 € /an
	Petit cervidé : 21 /an pour 24 attribués		
	Sanglier : 23 /an pour 36 attribués		

Le taux de réalisation est donc de 88% pour le chevreuil et de 64% pour le sanglier. L'absence de réalisation et le faible taux d'attribution concernant le grand cervidé traduit bien la situation relative à cette espèce.

- **Programme d'actions Chasse - Pêche**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Locali-sation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Actions Chasse						
1	1	Installation d'enclos-exclos conformément à la NDS 15-G-1920	Forêt	A déterminer		A préciser
					Coût total CHASSE PECHE (€)	0
					Coût moyen annuel CHASSE PECHE (€/an)	0

Il n'y a pas d'autres actions cynégétiques à mettre en œuvre.

DOCUMENT ONF

D - Richesses culturelles

- **Etat des lieux**

Richesses culturelles	Description succincte Statut de protection	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
Oratoire de la Vierge de Froidmont	Monument	P. 10.2	Cf.§ 2.5.4.A

- **Programme d'actions Richesses culturelles**

  Aucun programme d'actions spécifique n'est à mettre en œuvre concernant les richesses culturelles.

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

A - Actions relevant de la sylviculture

Aucun programme d'actions concernant la protection contre les risques naturels n'est nécessaire.

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts

- **Contraintes réglementaires**

  Aucune contrainte règlementaire pour le massif.

- **Etat des lieux**
  Bien que peu sensible, tout risque d'incendie n'est pas exclu. Il faut donc garantir un accès correct à l'ensemble du massif pour les véhicules de secours.
  L'entretien des réseaux d'infrastructure (route et piste) prévu dans le programme d'actions 'desserte forestière" est une opération de nature à satisfaire cette exigence. Il n'y a donc pas lieu de prévoir de programme d'actions spécifique.

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Même si la situation peut être considérée comme fragile, aucun déséquilibre sylvo-cynégétique n'est constaté au niveau de la forêt (cf. § 2.5.4.C). Les essences les plus représentées (hêtre, érable) ne sont pas les plus sensibles en raison, soit de leur dynamique soit de leur faible appétance. La richesse des terrains fournit une alimentation suffisante pour les populations actuelles de chevreuil. Il faut noter que le cerf n'est que de passage et ne constitue pas aujourd'hui un problème.

C – Crises sanitaires

- **Crises sanitaires subies par la forêt**

  Aucune crise sanitaire na affecté la forêt au cours de la dernière période.

  Le problème de la chalarose du frêne est présent mais ne constitue pas une menace au niveau du massif, l'essence ne représentant que 7% de la surface boisée et étant bien répartie. Seule une parcelle pourrait avoir un avenir fort compromis en cas d'aggravation de la maladie.

DOCUMENT ONF

D - Tassement des sols

La carte de la sensibilité des sols au tassement figure en **annexe 4.18.**
L'ouverture de cloisonnements d'exploitation en complément du réseau de pistes de débardage permet de préserver les sols. Pour les sols les plus sensibles correspondant aux groupes stationnels C1D (en particulier) ainsi que C1E et C1F (cf. $ 1.2.1.B), des précautions supplémentaires comme le dépôt des rémanents sur les cloisonnements, pourront être prises lors des exploitations.

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

Comme toute forêt domaniale, la forêt de Froidmont bénéficie de la certification PEFC sous la référence de certificat n° 10-21-11/4.

B – Autres actions

La forêt n'est concernée par aucun domaine particulier nécessitant un plan d'actions.

2.5.8 Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB

Aucun site Natura 2000 ne concerne la forêt.

2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par les articles L. 122-7 (§ 2°) et L. 122-8 du code forestier

Sans objet.

DOCUMENT ONF

Signatures et mention des consultations réglementaires

	date	*nom, fonction*	*signature*
Document			
Rédigé le :	22 décembre 2015	LECOMTE Philippe Chargé d'aménagement	
Vérifié le :	4 janvier 2015	WILHELM Emmanuel Responsable service forêt	
Proposé le :	15 janvier 2015	~~DUVERNEY Jean-Michel~~ Directeur d'Agence	Le Directeur d'Agence ~~Jacques BAUDELOT~~

- Consultation des communes de situation et le cas échéant des communes limitrophes :

15 décembre 2015

- Bilan de la consultation des communes, résumant les questions et remarques des élus et les réponses apportées

Figure en annexe 4.19

TITRE 4 - LISTE DES ANNEXES

4.1 Plan de situation

4.2 Références cadastrales et correspondance avec le parcellaire forestier

4.3 Carte des limites

4.4 Carte du niveau d'enjeu " production "

4.5 Carte du niveau d'enjeu " fonction sociale "

4.6 Carte des stations

4.7 Typologie des peuplements

4.8 Carte de la composition en essences des peuplements

4.9 Carte des structures des peuplements

4.10 Carte du niveau de capital des peuplements

4.11 Tableau synoptique des peuplements

4.12 Carte des équipements

4.13 Carte des sensibilités paysagères

4.14 Carte des essences-objectif

4.15 Carte d'aménagement

4.16 Tableau des codes "coupes et peuplements"

4.17 Tableau "Récoltes Prévisibles"

4.18 Carte de la sensibilité des sols au tassement

4.19 Compte-rendu de la réunion d'information auprès des Communes

4.20 Historique de la forêt

DOCUMENT ONF

FORÊT DOMANIALE DE FROIDMONT
SITUATION ADMINISTRATIVE ET PHYSIQUE

ANNEXE 4.1

Pointe

Plateau de Rocroi et Vallée de Semoy

Coeur d'Ardenne et Pays Sedanais

Crêtes et Rièzes

Argonne

Emprise foncière

Limites administratives
- Limite nationale
- Unité territoriale

Régions forestières
- Ardenne primaire
- Argonne
- Champagne crayeuse
- Champagne humide
- Dépressions ardennaises
- Hainaut et Thiérache
- Première crête ardennaise
- Seconde crête ardennaise

BELGIQUE

L'Artoise

REVIN

ROCROI

SIGNY-LE-PETIT

MAUBERT-FONTAINE

MONTHERMÉ

RENWEZ

NOUZONVILLE

CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

SIGNY-L'ABBAYE

POIX-TERRON

NOVION-PORCIEN

TOURTERON

LE CHESNE

Le Gland

Le Petit Gland

Le Ton

L'Aube

L'Audry

La Serre

Ruisseau la Cense

Ruisseau la Saulx

Ruisseau de Faÿ

La Meuse

La Semoy

Ruisseau la Goutelle

La Sormonne

Ruisseau de This

Ruisseau le Thin

Le Hurtaut

Ruisseau Doumely

La Draize

Ruisseau de Mesmont

La Vence

Ruisseau le Donjon

Ruisseau de Bairon

Ruisseau de Saultes

La Foivre

Ruisseau de Saint-Lambert

L'Aisne

La Bar

Office National des Forêts

SCR Lambert 93 - Sources et crédits: IGN © ONF - Agence territoriale des Ardennes - Charleville-Mézières - janvier 2016

Forêt domaniale de Froidmont

Annexe 4.2

2.1 > Correspondance entre les parcelles forestières et les références cadastrales

Parcelles forestières		Références cadastrales				
Numéro	Surface	Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface
1	11 ha 61 a	THIN-LE-MOUTIER	B	20	Le Cheneau	11 ha 60 a 63 ca
2	16 ha 51 a	THIN-LE-MOUTIER	B	20	Le Cheneau	2 ha 26 a 87 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	21	Le Cheneau	14 ha 24 a 33 ca
3	15 ha 50 a	CLAVY-WARBY	C	54	Néparcy	21 a 50 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	52	Forêt de Froidmont	15 ha 29 a 13 ca
4	10 ha 73 a	THIN-LE-MOUTIER	B	53	Forêt de Froidmont	10 ha 72 a 65 ca
5	11 ha 16 a	THIN-LE-MOUTIER	B	54	Forêt de Froidmont	11 ha 16 a 35 ca
6	11 ha 06 a	THIN-LE-MOUTIER	B	55	Forêt de Froidmont	11 ha 05 a 89 ca
7	9 ha 36 a	THIN-LE-MOUTIER	B	94	Forêt de Froidmont	9 ha 35 a 62 ca
8	11 ha 03 a	THIN-LE-MOUTIER	B	49	Forêt de Froidmont	11 ha 01 a 61 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	94	Forêt de Froidmont	1 a 17 ca
9	13 ha 54 a	THIN-LE-MOUTIER	B	51	Forêt de Froidmont	13 ha 53 a 78 ca
10	13 ha 16 a	THIN-LE-MOUTIER	B	47	Forêt de Froidmont	3 a 07 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	48	Forêt de Froidmont	13 ha 12 a 59 ca
11	10 ha 10 a	THIN-LE-MOUTIER	B	48	Forêt de Froidmont	3 ha 28 a 99 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	49	Forêt de Froidmont	4 ha 33 a 89 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	94	Forêt de Froidmont	2 ha 47 a 37 ca
12	19 ha 36 a	THIN-LE-MOUTIER	B	47	Forêt de Froidmont	19 ha 35 a 60 ca
13	8 ha 96 a	THIN-LE-MOUTIER	B	45	Forêt de Froidmont	8 ha 96 a 22 ca
14	10 ha 10 a	THIN-LE-MOUTIER	B	46	Forêt de Froidmont	10 ha 09 a 74 ca
15	15 ha 65 a	THIN-LE-MOUTIER	B	72	Forêt de Froidmont	15 ha 40 a 44 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	73	Forêt de Froidmont	24 a 38 ca
16	13 ha 05 a	THIN-LE-MOUTIER	B	71	Forêt de Froidmont	12 ha 52 a 80 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	74	Forêt de Froidmont	52 a 50 ca
17	12 ha 84 a	THIN-LE-MOUTIER	B	70	Forêt de Froidmont	12 ha 62 a 66 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	75	Forêt de Froidmont	21 a 66 ca
18	12 ha 91 a	THIN-LE-MOUTIER	B	68	Forêt de Froidmont	3 ha 25 a 78 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	69	Forêt de Froidmont	9 ha 65 a 70 ca
19	12 ha 34 a	THIN-LE-MOUTIER	B	68	Forêt de Froidmont	8 ha 82 a 97 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	69	Forêt de Froidmont	3 ha 51 a 35 ca
20	11 ha 31 a	THIN-LE-MOUTIER	B	62	Forêt de Froidmont	2 ha 40 a 93 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	63	Forêt de Froidmont	8 ha 90 a 00 ca
21	13 ha 02 a	THIN-LE-MOUTIER	B	61	Forêt de Froidmont	19 a 08 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	62	Forêt de Froidmont	12 ha 82 a 82 ca
22	12 ha 69 a	THIN-LE-MOUTIER	B	60	Forêt de Froidmont	12 ha 27 a 63 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	61	Forêt de Froidmont	41 a 61 ca
23	8 ha 99 a	THIN-LE-MOUTIER	B	57	Forêt de Froidmont	34 a 35 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	59	Forêt de Froidmont	8 ha 64 a 63 ca
24	10 ha 82 a	THIN-LE-MOUTIER	B	56	Forêt de Froidmont	9 ha 98 a 47 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	57	Forêt de Froidmont	83 a 35 ca

Parcelles forestières		Références cadastrales				
Numéro	Surface	Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface
25	9 ha 15 a	THIN-LE-MOUTIER	B	56	Forêt de Froidmont	3 ha 83 a 40 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	59	Forêt de Froidmont	5 ha 31 a 62 ca
26	13 ha 22 a	THIN-LE-MOUTIER	B	44	Forêt de Froidmont	13 ha 22 a 40 ca
27	13 ha 62 a	THIN-LE-MOUTIER	B	43	Forêt de Froidmont	13 ha 61 a 96 ca
28	11 ha 55 a	THIN-LE-MOUTIER	B	42	Forêt de Froidmont	11 ha 54 a 78 ca
29	15 ha 73 a	THIN-LE-MOUTIER	B	41	Forêt de Froidmont	15 ha 73 a 62 ca
30	12 ha 96 a	THIN-LE-MOUTIER	B	35	Forêt de Froidmont	10 ha 06 a 56 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	40	Forêt de Froidmont	2 ha 89 a 18 ca
31	6 ha 50 a	THIN-LE-MOUTIER	B	36	Forêt de Froidmont	1 ha 64 a 32 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	39	Forêt de Froidmont	4 ha 85 a 70 ca
32	11 ha 86 a	THIN-LE-MOUTIER	B	37	Forêt de Froidmont	41 a 35 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	38	Forêt de Froidmont	11 ha 44 a 41 ca
33	8 ha 78 a	THIN-LE-MOUTIER	B	79	Forêt de Froidmont	8 ha 77 a 74 ca
34	8 ha 63 a	THIN-LE-MOUTIER	B	80	Forêt de Froidmont	4 ha 98 a 04 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	81	La Mare à l'Eau	3 ha 64 a 86 ca
35	7 ha 75 a	THIN-LE-MOUTIER	B	80	Forêt de Froidmont	3 ha 85 a 95 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	81	La Mare à l'Eau	3 ha 89 a 31 ca
36	8 ha 68 a	THIN-LE-MOUTIER	B	82	La Mare à l'Eau	4 ha 40 a 24 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	83	La Mare à l'Eau	4 ha 27 a 65 ca
37	8 ha 35 a	THIN-LE-MOUTIER	B	82	La Mare à l'Eau	4 ha 16 a 12 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	83	La Mare à l'Eau	4 ha 18 a 80 ca
38	7 ha 16 a	THIN-LE-MOUTIER	B	84	La Mare à l'Eau	3 ha 88 a 57 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	85	La Mare à l'Eau	3 ha 28 a 03 ca
39	9 ha 64 a	THIN-LE-MOUTIER	B	84	La Mare à l'Eau	4 ha 57 a 08 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	85	La Mare à l'Eau	5 ha 06 a 81 ca
40	10 ha 78 a	THIN-LE-MOUTIER	B	86	La Mare à l'Eau	4 ha 05 a 64 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	87	La Mare à l'Eau	3 ha 74 a 02 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	88	La Mare à l'Eau	2 ha 21 a 98 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	89	La Mare à l'Eau	76 a 03 ca
41	11 ha 35 a	THIN-LE-MOUTIER	B	86	La Mare à l'Eau	4 ha 52 a 99 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	87	La Mare à l'Eau	4 ha 05 a 70 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	88	La Mare à l'Eau	2 a 52 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	89	La Mare à l'Eau	2 ha 69 a 86 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	91	La Mare à l'Eau	3 a 93 ca
42	10 ha 35 a	THIN-LE-MOUTIER	B	89	La Mare à l'Eau	10 ha 20 a 26 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	90	La Mare à l'Eau	14 a 72 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	35	Forêt de Froidmont	10 a 31 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	38	Forêt de Froidmont	13 a 09 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	39	Forêt de Froidmont	23 a 05 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	40	Forêt de Froidmont	2 a 69 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	41	Forêt de Froidmont	30 a 13 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	42	Forêt de Froidmont	22 a 72 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	43	Forêt de Froidmont	17 a 41 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	44	Forêt de Froidmont	34 a 48 ca

Parcelles forestières		Références cadastrales				
Numéro	Surface	Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface
		THIN-LE-MOUTIER	B	45	Forêt de Froidmont	35 a 65 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	46	Forêt de Froidmont	34 a 64 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	47	Forêt de Froidmont	7 a 58 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	48	Forêt de Froidmont	48 a 42 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	49	Forêt de Froidmont	32 a 62 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	51	Forêt de Froidmont	13 a 72 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	52	Forêt de Froidmont	13 a 62 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	53	Forêt de Froidmont	65 a 03 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	54	Forêt de Froidmont	35 a 62 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	55	Forêt de Froidmont	49 a 11 ca
HSF	9 ha 95 a	THIN-LE-MOUTIER	B	60	Forêt de Froidmont	21 a 12 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	61	Forêt de Froidmont	4 a 91 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	69	Forêt de Froidmont	57 a 32 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	70	Forêt de Froidmont	26 a 43 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	71	Forêt de Froidmont	18 a 66 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	72	Forêt de Froidmont	46 a 43 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	79	Forêt de Froidmont	1 a 01 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	80	Forêt de Froidmont	24 a 33 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	81	La Mare à l'Eau	60 a 23 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	82	La Mare à l'Eau	18 a 26 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	83	La Mare à l'Eau	25 a 13 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	84	La Mare à l'Eau	17 a 11 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	85	La Mare à l'Eau	15 a 16 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	86	La Mare à l'Eau	40 a 63 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	87	La Mare à l'Eau	50 a 91 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	89	La Mare à l'Eau	24 a 48 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	90	La Mare à l'Eau	44 a 03 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	91	La Mare à l'Eau	7 a 35 ca
		THIN-LE-MOUTIER	B	94	Forêt de Froidmont	1 a 80 ca
Total	491 ha 81 a					491 ha 81 a 45 ca

Dont concessions :
0 a
Dont hors surface forestière :
9 ha 95 a

2.2 > Extrait de la matrice cadastrale

Référence cadastrale	Lieu-dit	Parties	Surf. totale
08124-C-54	Néparcy	1	21 a 50 ca
08449-B-20	Le Cheneau	2	13 ha 87 a 50 ca
08449-B-21	Le Cheneau	1	14 ha 24 a 33 ca
08449-B-35	Forêt de Froidmont	2	10 ha 16 a 87 ca
08449-B-36	Forêt de Froidmont	1	1 ha 64 a 32 ca
08449-B-37	Forêt de Froidmont	1	41 a 35 ca
08449-B-38	Forêt de Froidmont	2	11 ha 57 a 50 ca
08449-B-39	Forêt de Froidmont	2	5 ha 08 a 75 ca
08449-B-40	Forêt de Froidmont	2	2 ha 91 a 87 ca
08449-B-41	Forêt de Froidmont	2	16 ha 03 a 75 ca
08449-B-42	Forêt de Froidmont	2	11 ha 77 a 50 ca
08449-B-43	Forêt de Froidmont	2	13 ha 79 a 37 ca
08449-B-44	Forêt de Froidmont	2	13 ha 56 a 88 ca
08449-B-45	Forêt de Froidmont	2	9 ha 31 a 87 ca
08449-B-46	Forêt de Froidmont	2	10 ha 44 a 38 ca
08449-B-47	Forêt de Froidmont	3	19 ha 46 a 25 ca
08449-B-48	Forêt de Froidmont	3	16 ha 90 a 00 ca
08449-B-49	Forêt de Froidmont	3	15 ha 68 a 12 ca
08449-B-51	Forêt de Froidmont	2	13 ha 67 a 50 ca
08449-B-52	Forêt de Froidmont	2	15 ha 42 a 75 ca
08449-B-53	Forêt de Froidmont	2	11 ha 37 a 68 ca
08449-B-54	Forêt de Froidmont	2	11 ha 51 a 97 ca
08449-B-55	Forêt de Froidmont	2	11 ha 55 a 00 ca
08449-B-56	Forêt de Froidmont	2	13 ha 81 a 87 ca
08449-B-57	Forêt de Froidmont	2	1 ha 17 a 70 ca
08449-B-59	Forêt de Froidmont	2	13 ha 96 a 25 ca
08449-B-60	Forêt de Froidmont	2	12 ha 48 a 75 ca
08449-B-61	Forêt de Froidmont	3	65 a 60 ca
08449-B-62	Forêt de Froidmont	2	15 ha 23 a 75 ca
08449-B-63	Forêt de Froidmont	1	8 ha 90 a 00 ca
08449-B-68	Forêt de Froidmont	2	12 ha 08 a 75 ca
08449-B-69	Forêt de Froidmont	3	13 ha 74 a 37 ca
08449-B-70	Forêt de Froidmont	2	12 ha 89 a 09 ca
08449-B-71	Forêt de Froidmont	2	12 ha 71 a 46 ca
08449-B-72	Forêt de Froidmont	2	15 ha 86 a 87 ca
08449-B-73	Forêt de Froidmont	1	24 a 38 ca
08449-B-74	Forêt de Froidmont	1	52 a 50 ca
08449-B-75	Forêt de Froidmont	1	21 a 66 ca
08449-B-79	Forêt de Froidmont	2	8 ha 78 a 75 ca
08449-B-80	Forêt de Froidmont	3	9 ha 08 a 32 ca

Référence cadastrale	Lieu-dit	Parties	Surf. totale
08449-B-81	La Mare à l'Eau	3	8 ha 14 a 40 ca
08449-B-82	La Mare à l'Eau	3	8 ha 74 a 62 ca
08449-B-83	La Mare à l'Eau	3	8 ha 71 a 58 ca
08449-B-84	La Mare à l'Eau	3	8 ha 62 a 76 ca
08449-B-85	La Mare à l'Eau	3	8 ha 50 a 00 ca
08449-B-86	La Mare à l'Eau	3	8 ha 99 a 26 ca
08449-B-87	La Mare à l'Eau	3	8 ha 30 a 63 ca
08449-B-88	La Mare à l'Eau	2	2 ha 24 a 50 ca
08449-B-89	La Mare à l'Eau	4	13 ha 90 a 63 ca
08449-B-90	La Mare à l'Eau	2	58 a 75 ca
08449-B-91	La Mare à l'Eau	2	11 a 28 ca
08449-B-94	Forêt de Froidmont	4	11 ha 85 a 96 ca
Total		113	491 ha 81 a 45 ca

FORÊT DOMANIALE DE FROIDMONT
ETAT ET TYPOLOGIE DES LIMITES FONCIÈRES

ANNEXE 4.3

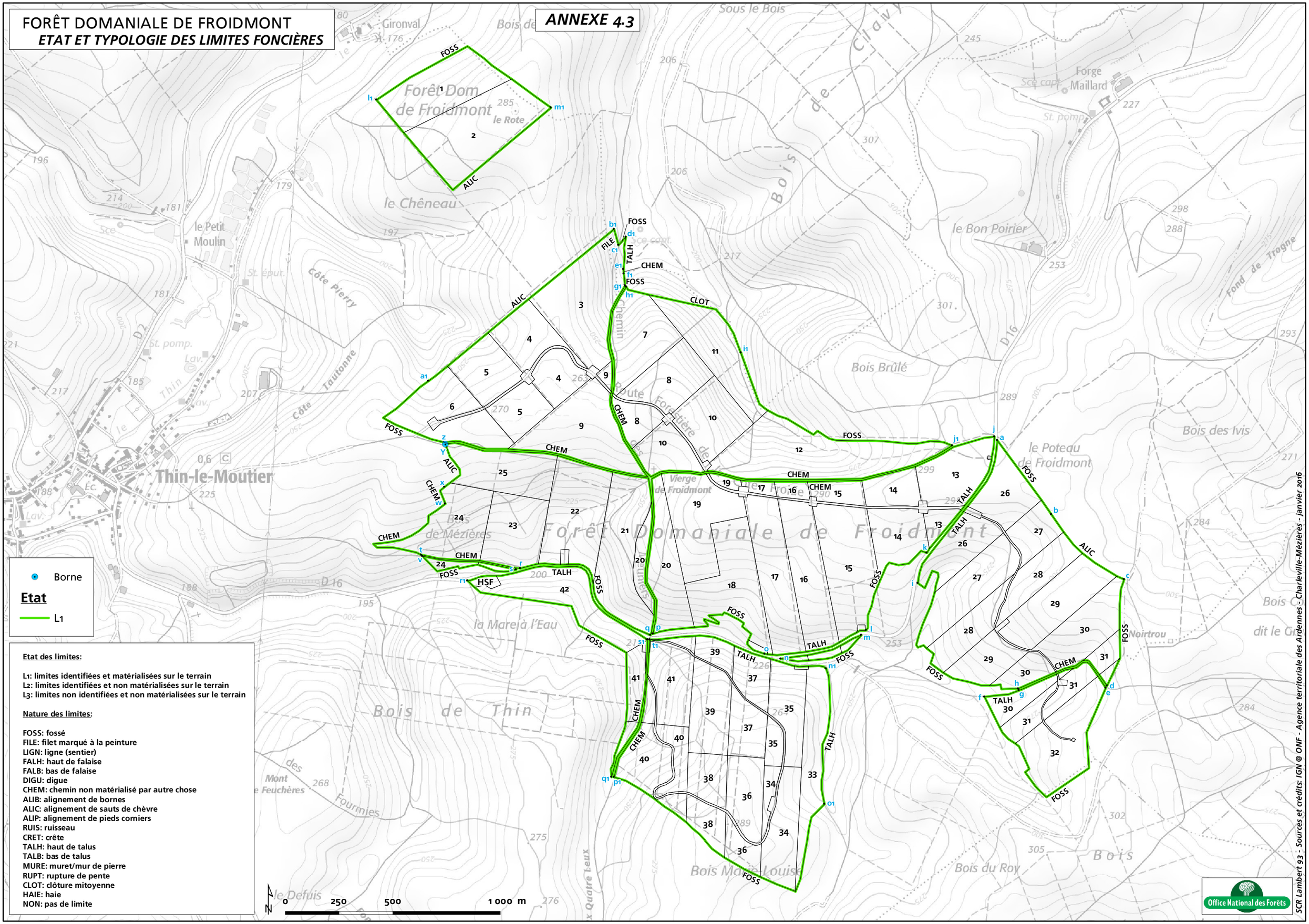

FORÊT DOMANIALE DE FROIDMONT

ENJEU DE PRODUCTION LIGNEUSE

ANNEXE 4.4

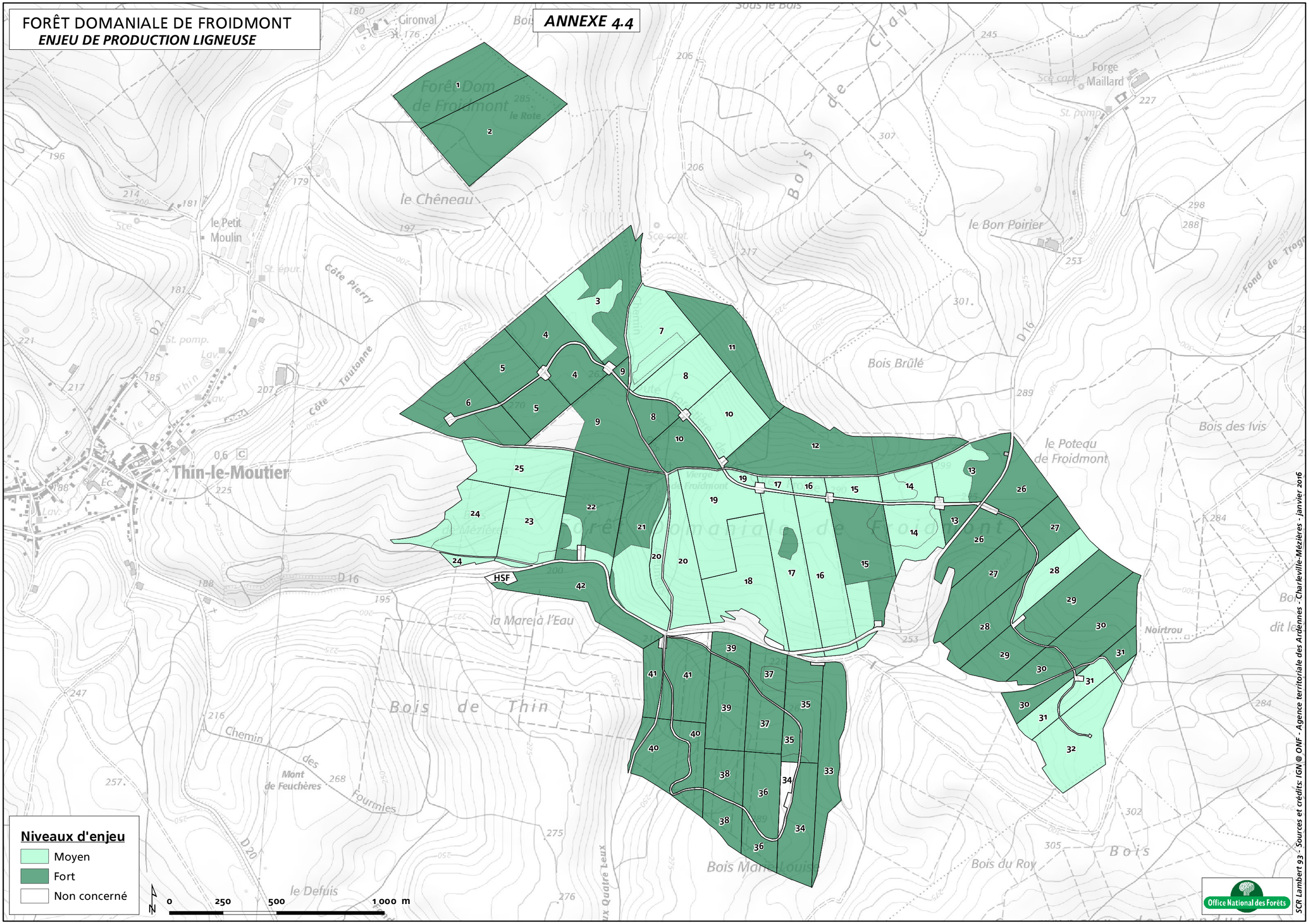

SCR Lambert 93 - Sources et crédits: IGN © ONF - Agence territoriale des Ardennes - Charleville-Mézières - janvier 2016

FORÊT DOMANIALE DE FROIDMONT

ENJEU DE FONCTION SOCIALE

ANNEXE 4.5

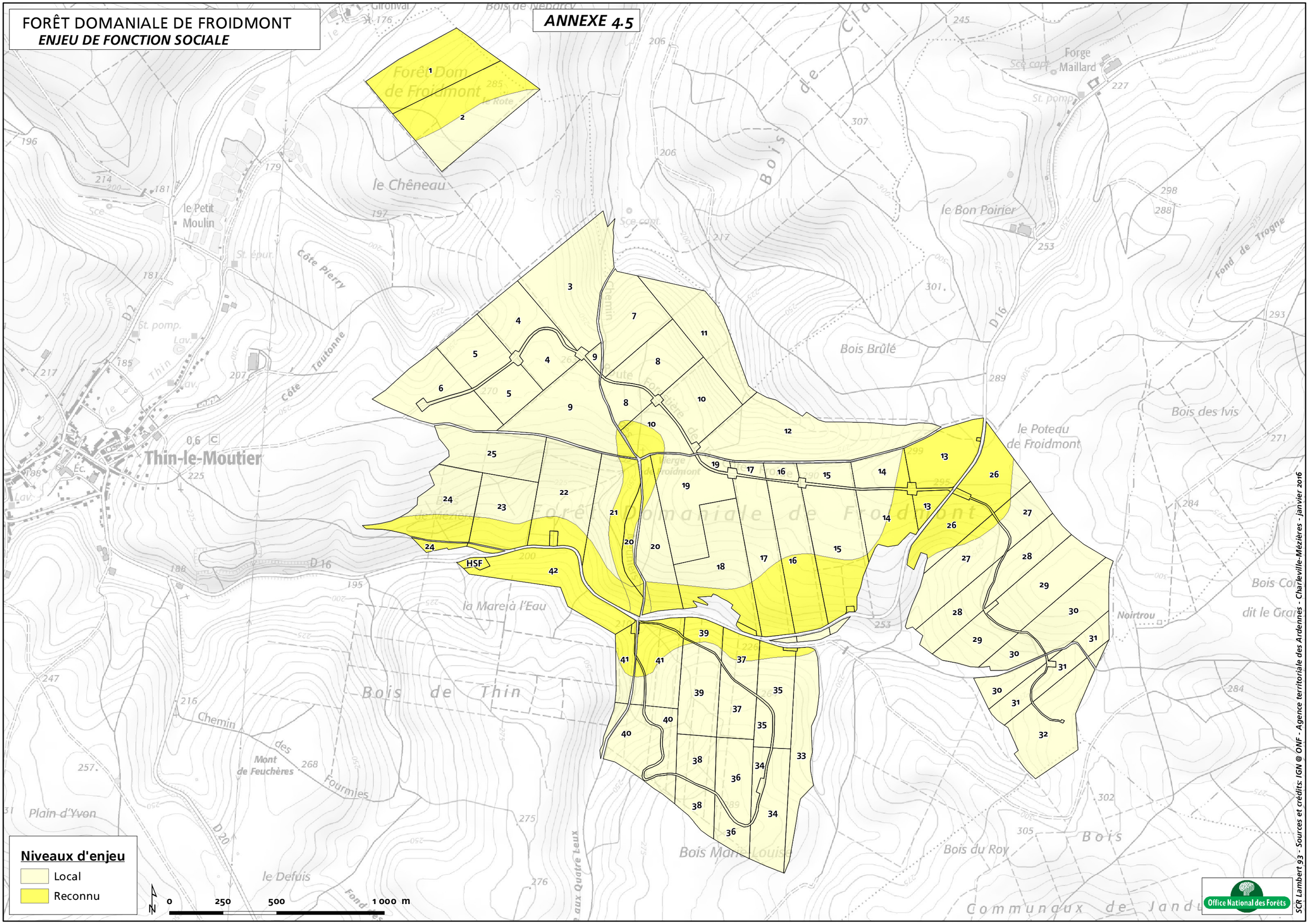

SCR Lambert 93 - Sources et crédits: IGN @ ONF - Agence territoriale des Ardennes - Charleville-Mézières - janvier 2016

FORÊT DOMANIALE DE FROIDMONT
STATIONS FORESTIÈRES

ANNEXE 4.6

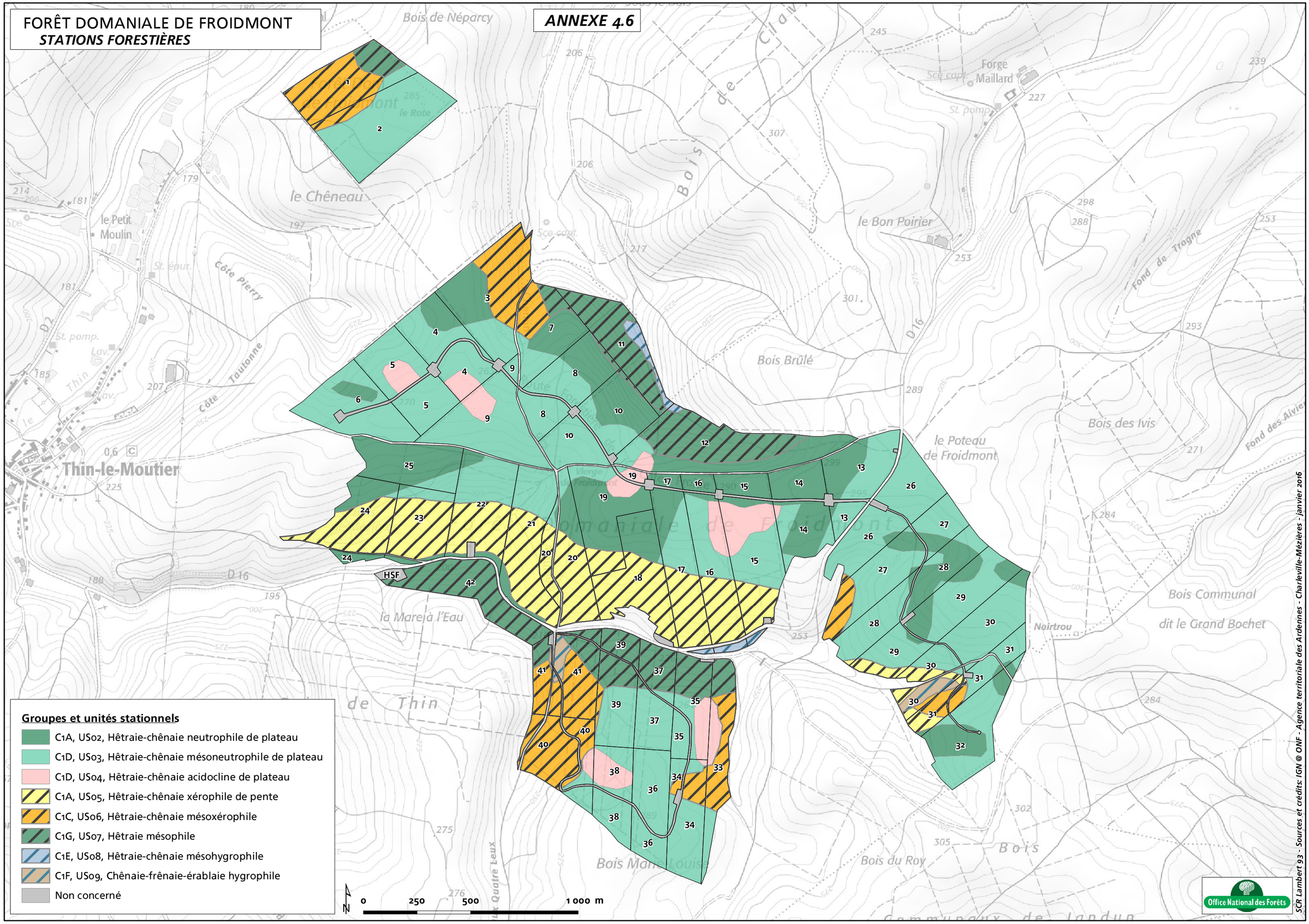

Groupes et unités stationnels

- C1A, US02, Hêtraie-chênaie neutrophile de plateau
- C1D, US03, Hêtraie-chênaie mésoneutrophile de plateau
- C1D, US04, Hêtraie-chênaie acidocline de plateau
- C1A, US05, Hêtraie-chênaie xérophile de pente
- C1C, US06, Hêtraie-chênaie mésoxérophile
- C1G, US07, Hêtraie mésophile
- C1E, US08, Hêtraie-chênaie mésohygrophile
- C1F, US09, Chênaie-frênaie-érablaie hygrophile
- Non concerné

SCR Lambert 93 - Sources et crédits: IGN @ ONF - Agence territoriale des Ardennes - Charleville-Mézières - janvier 2016

Typologie de peuplement de la Direction Territoriale Bourgogne-Champagne-Ardenne — Annexe 4.7

Détail des peuplements de Taillis sous Futaie

La surface terrière

La typologie est établie en fonction de :

- G : surface terrière de toutes les tiges précomptables

- G' : surface terrière des essences de production (les essences considérées de production en fonction du contexte de la forêt devront être indiquées comme faisant partie de G')

Seuls les arbres d'un diamètre 17,5 cm et plus seront pris en compte dans la mesure de la surface terrière, indépendamment de leur caractère "franc pied" ou "cépée".
Les perches et le taillis de 7,5 cm à 17,5 cm peuvent être comptées ou estimées, mais elles n'entrent pas en compte dans l'analyse de la structure, du capital et de la composition.

catégorie de diamètre	abrégé	diamètres à 1m30 en cm
Petits Bois	PB	de 17,5 à 27,5
Bois Moyens	BM	de 27,5 à 47,5
Gros Bois	GB	de 47,5 à 67,5
Très Gros Bois	TGB	67,5 et +

Structure

Elle est définie par la proportion en surface terrière de chaque catégorie de diamètre par rapport à G' des essences de production prises en compte.

GB + TGB < 20% de G'

si BM < 30%	peuplement à PB	code 11
si 30% < BM < 50%	peuplement à PB avec BM	code 12
si 50% < BM < 70%	peuplement à BM avec PB	code 21
si BM > 70 %	peuplement à BM	code 22

20% de G' < GB + TGB < 45% de G'

si BM < 20%	peuplement à PB avec GB	code 13
si 20% < BM < 35%	peuplement irrégulier à PB	code 51
si BM > 35% et si PB < 10%	peuplement à BM avec GB	code 23
si BM > 35% et si PB > 10%	peuplement irrégulier à BM	code 52

45% de G' < GB + TGB < 75% de G'

si BM < 20%	peuplement à GB avec PB	code 31
si BM > 20% et si PB > 10%	peuplement irrégulier à GB	code 53
si BM > 20% et si PB < 10%	peuplement à GB avec BM	code 32

GB + TGB > 75% de G'

si GB > TGB	peuplement à GB	code 33G
si TGB > GB	peuplement à TGB	code 33T

Richesse

surface terrière en m²/ha	classe de capital
inférieure à 7	très pauvre
de 7 à 12	pauvre
de 12 à 17	moyen
de 17 à 22	assez riche
de 22 à 30	riche
supérieure à 30	très riche

FORÊT DOMANIALE DE FROIDMONT

PEUPLEMENTS - COMPOSITION EN ESSENCES

ANNEXE 4.8

Essences

- P1-HET - Peuplement à hêtre
- P2-HET-CHS - Peuplement à hêtre et chêne sessile
- PM-HET - Peuplement mélangé à hêtre
- P1-ERS - Peuplement à érable sycomore
- P2-CHS-ERS - Peuplement à chêne sessile et érable sycomore
- PM-CHS - Peuplement mélangé à chêne sessile
- PTM-A.F - Peuplement très mélangé à divers feuillus
- P1-CHA - Peuplement à charme
- P1-EPC - Peuplement à épicéa commun
- P1-DOU - Peuplement à douglas
- P2-DOU-EPC - Peuplement à douglas et épicéa commun
- P1-MEL - Peuplement à mélèze
- P2-MEL-EPC - Peuplement à mélèze et épicéa commun
- Non décrit
- Non concerné
- Zones en cours de régénération en 2015

0 250 500 1 000 m

Office National des Forêts

SCR Lambert 93 - Sources et crédits: IGN @ ONF - Agence territoriale des Ardennes - Charleville-Mézières - janvier 2016

FORÊT DOMANIALE DE FROIDMONT
PEUPLEMENTS - ORIGINE ET STRUCTURE

ANNEXE 4.9

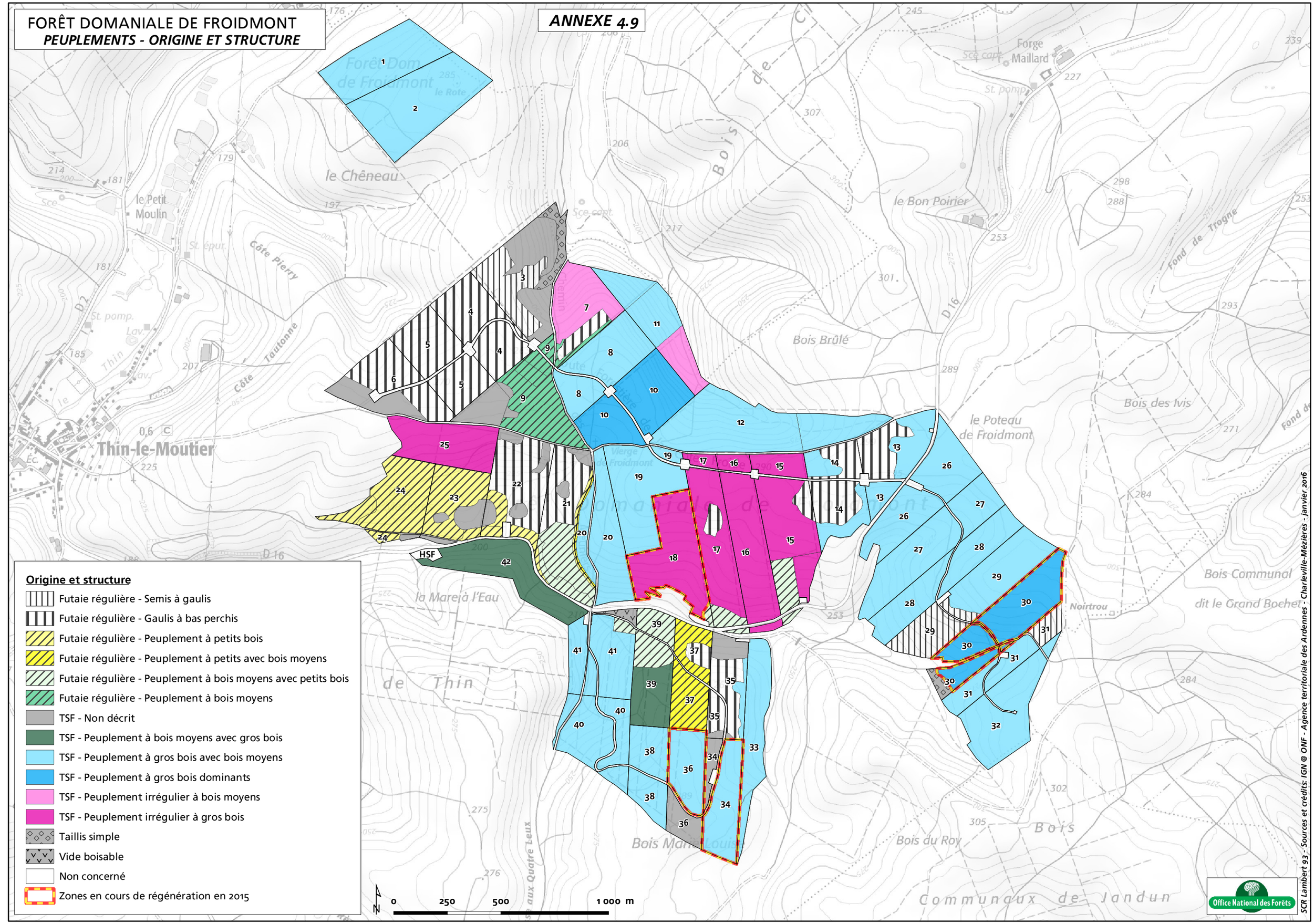

FORÊT DOMANIALE DE FROIDMONT
PEUPLEMENTS - CAPITAL

ANNEXE 4.10

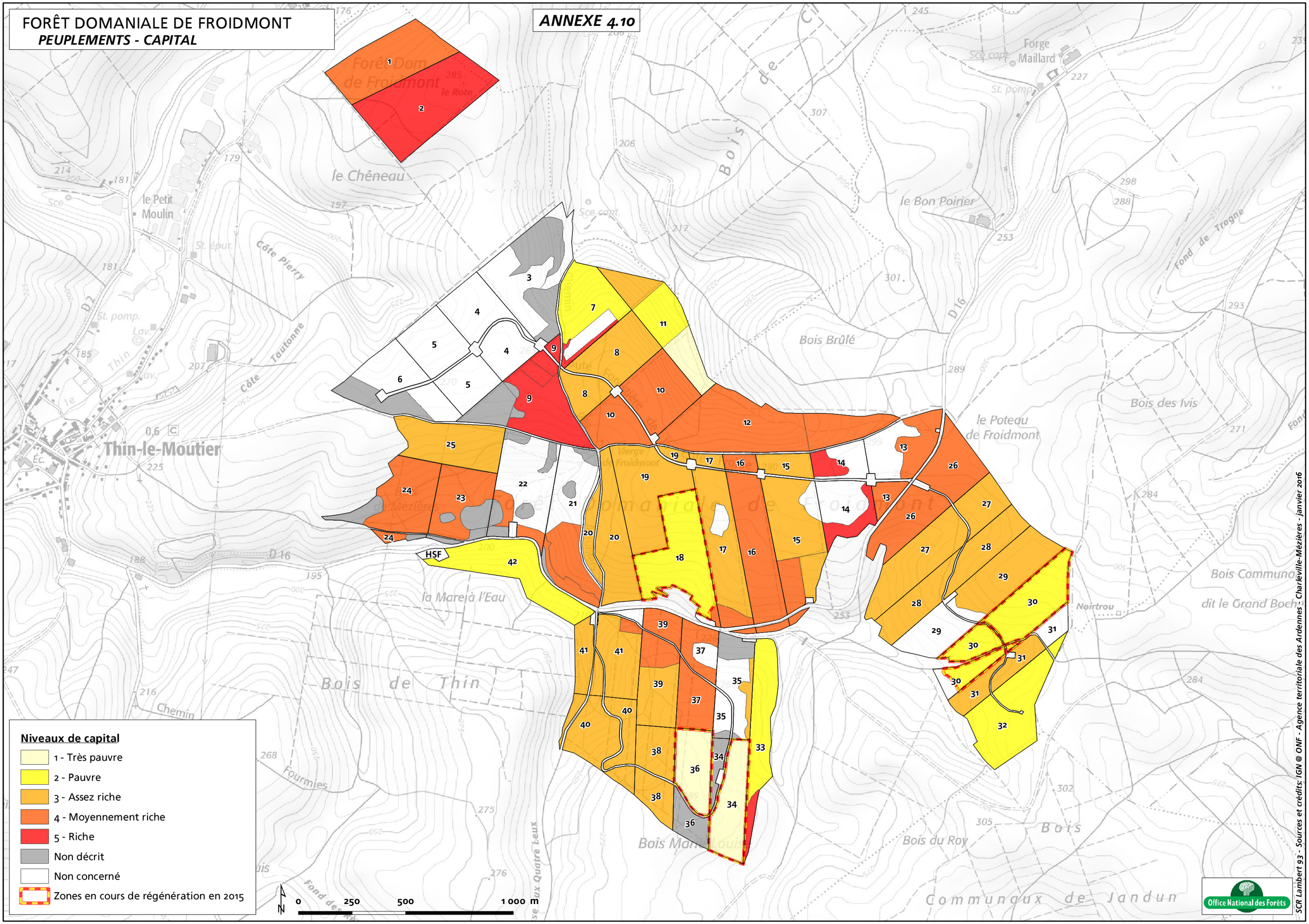

Niveaux de capital

- 1 - Très pauvre
- 2 - Pauvre
- 3 - Assez riche
- 4 - Moyennement riche
- 5 - Riche
- Non décrit
- Non concerné
- Zones en cours de régénération en 2015

0 250 500 1 000 m

Office National des Forêts

SCR Lambert 93 - Sources et crédits: IGN © ONF - Agence territoriale des Ardennes - Charleville-Mézières - janvier 2016

FORÊT DOMANIALE DE FROIDMONT
RÉSEAU DE DESSERTES ET ÉQUIPEMENTS

ANNEXE 4.12

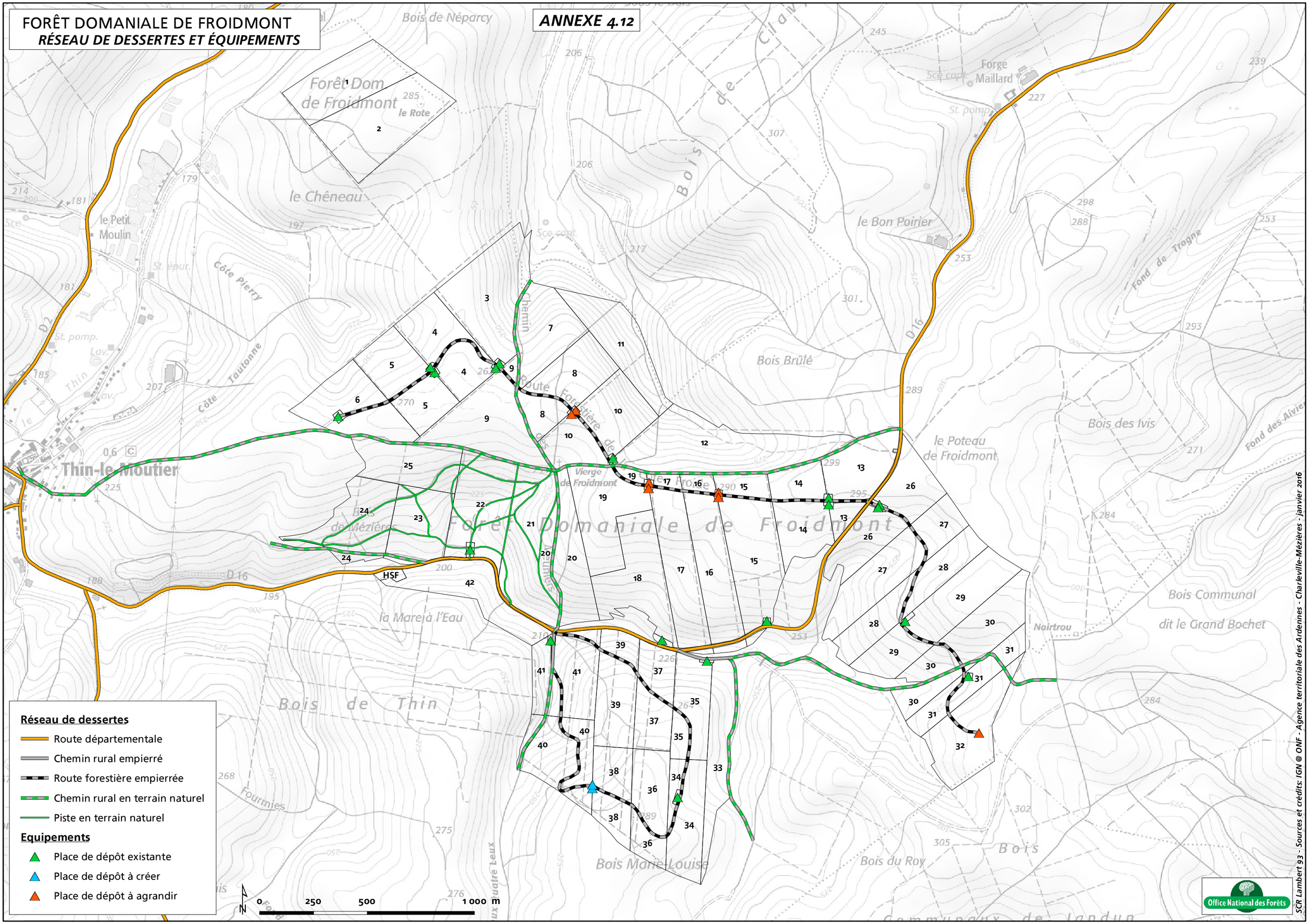

Réseau de dessertes

- Route départementale
- Chemin rural empierré
- Route forestière empierrée
- Chemin rural en terrain naturel
- Piste en terrain naturel

Equipements

- Place de dépôt existante
- Place de dépôt à créer
- Place de dépôt à agrandir

Office National des Forêts

SCR Lambert 93 - Sources et crédits: IGN © ONF - Agence territoriale des Ardennes - Charleville-Mézières - janvier 2016

FORÊT DOMANIALE DE FROIDMONT
SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE

ANNEXE 4.13

Vierge de Froidmont

HSF

Thin-le-Moutier

Forêt Domaniale de Froidmont

Bois de Thin

Bois Brûlé

Bois Marie-Louise

Bois du Roy

le Chêneau

la Mare à l'Eau

le Bon Poirier

le Poteau de Froidmont

Bois des Ivis

Noirtrou

le Petit Moulin

Forge Maillard

Côte Pierry

Côte Tautonne

Chemin Forestière de la Route

D 16

D 2

Sce capt.

St. pomp.

St. épur.

Lav.

Ec.

0 250 500 1 000 m

Site remarquable
Aire de stationnement et d'accueil touristique
Sentier de randonnée
Allée de la vierge
Route induisant une sensibilité paysagère
Secteur à préserver

Niveaux de sensibilité paysagère
- Faible
- Moyenne
- Forte

SCR Lambert 93 - Sources et crédits: IGN © ONF - Agence territoriale des Ardennes - Charleville-Mézières - janvier 2016

Office National des Forêts

FORÊT DOMANIALE DE FROIDMONT
AMÉNAGEMENT - ESSENCES OBJECTIF

ANNEXE 4.14

Essence

- CHS - Chêne sessile
- HET - Hêtre
- HET-ERS - Hêtre (et Erable sycomore)
- CED - Cèdre de l'Atlas
- Non concerné

0 250 500 1 000 m

SCR Lambert 93 - Sources et crédits: IGN © ONF - Agence territoriale des Ardennes - Charleville-Mézières - janvier 2016

FORÊT DOMANIALE DE FROIDMONT

AMÉNAGEMENT - CLASSEMENT DES UNITÉS DE GESTION FORESTIÈRE

ANNEXE 4.15

Groupe

- AMETS - Amélioration de taillis sous futaie en conversion
- AMETP - Amélioration de taillis sous futaie en conversion, préparation
- AMEFJ - Amélioration de futaie feuillue, jeunesse
- AMEFP - Amélioration de futaie feuillue à petits bois
- AMERP - Amélioration de futaie résineuse à petits bois
- AMERM - Amélioration de futaie feuillue à bois moyens
- REGFP - Régénération feuillue à entamer et à poursuivre
- REGFT - Régénération feuillue à entamer et à terminer
- REGFE - Régénération feuillue entamée à terminer
- REGRT - Régénération résineuse à entamer et à terminer
- ILS - Ilôt de sénescence
- HSYAC - Hors sylviculture à vocation d'accueil du public
- HSY - Hors sylviculture

0 250 500 1 000 m

Office National des Forêts

SCR Lambert 93 - Sources et crédits: IGN @ ONF - Agence territoriale des Ardennes - Charleville-Mézières - janvier 2016

ANNEXE 4.16

Définition des codes peuplement

Le code type de peuplement « coupes » est obtenu par la concaténation de 4 termes :

1	2	2	2	3	4

1 = structure du peuplement ; 2 = composition en essences (avec possibilité de mélange) ; 3 = calibre des bois ; 4 = notion de capital

Structure du peuplement :

CODE	Structure	Conditions d'utilisation
F	Futaie régulière	
I	Futaie irrégulière	A réserver aux cas où la futaie irrégulière est réellement en place, donc hors TSF en conversion. Le taillis n'est plus présent ou de façon marginale.
S	Taillis sous futaie	A réserver aux cas où le traitement de TSF est réellement appliqué (coupes de taillis à blanc étoc)
T	Taillis	Comprend les cas où aucune récolte de BO dans la futaie n'est envisageable du fait de la médiocrité irréversible des peuplements.
C	Futaie sur souche Taillis sous-futaie en conversion	Y compris les TSF en conversion en futaie irrégulière. En général, le taillis encore bien présent dans le peuplement.

Composition :

Feuillus	Essence prépondérante	Regrou-pement	Code	Composition majoritaire	Caractéristiques
	Chêne	CH	**CHX**	CHENES SESSILE OU PEDONCULE	G de l'essence > 75%
		CH	**CHP**	CHENE PEDONCULE	G de l'essence > 75%
		CH	**CHS**	CHENE SESSILE	G de l'essence > 75%
		Me	**CHF**	Chênes> 50% et feuillus divers 20/50%	G en chênes entre 50 et 75%
		Me	**CHH**	Chênes>50% et Hêtres 20/50%	G en chênes entre 50 et 75%
		Me	**CHM**	Chêne en mélange	G en chênes entre 30 et 50%
		Me	**CFR**	Chênes>50% et Frêne 20/50%	G en chênes entre 50 et 75%
	Hêtre	HE	**HET**	HETRE	G de l'essence > 75%
		Me	**HEF**	Hêtre> 50% et feuillus divers 20/50%	G en hêtre entre 50 et 75%
		Me	**HCH**	Hêtre>50% et Chênes 20/50%	G en hêtre entre 50 et 75%
		Me	**HEM**	Hêtre en mélange	G en hêtre entre 30 et 50%
	Autres feuillus				
	en plantation ou en peuplements particuliers	AF	**ALI**	ALISIERS	
		AF	**CHR**	CHENE ROUGE	
		AF	**CHT**	CHATAIGNIER	
		AF	**FRE**	FRENES DIVERS	
		AF	**MER**	MERISIER	
		AF	**NOY**	NOYER	
		PE	**PEU**	PEUPLIERS	
		AF	**ROB**	ROBINIER	
		AF	**ERA**	GRANDS ERABLES	G des érables > 75%
		Me	**FED**	Frêne et/ou érable > 50% et feuillus divers 20/50%	G en frêne et/ou érable > 50%
		Me	**F.M**	Feuillus en mélange	Aucune essence à G> 30%
		Me	**FRM**	Feuillus et résineux en mélange	Applicable à tous les autres cas de peuplements purs ou mélangés
	en taillis	AF	**A.F**	AUTRES FEUILLUS	Toutes essences confondues
Résineux		EP	**EPC**	EPICEA COMMUN	
		SA	**S.P**	SAPIN PECTINE	
		PS	**P.S**	PIN SYLVESTRE	
		AR	**CED**	CEDRES DIVERS	
		AR	**DOU**	DOUGLAS	

ANNEXE 4.16

Codification des coupes

CODE	Libellé court	Libellé long	Observation
A1	Amélioration 1	Coupe d'amélioration rang 1	remplacement par APB si information non connue
A2	Amélioration 2	Coupe d'amélioration rang 2	remplacement par APB si information non connue
A3	Amélioration 3	Coupe d'amélioration rang 3	remplacement par APB si information non connue
A4	Amélioration 4	Coupe d'amélioration rang 4	remplacement par APB si information non connue
A5	Amélioration 5	Coupe d'amélioration rang 5	remplacement par APB si information non connue
APB	Amélioration Petits Bois	Coupe d'amélioration dans les Petits Bois	concerne futaie régulière feuillue Préférer A1 à A5 si donnée connue
ABM	Amélioration Bois Moyens	Coupe d'amélioration dans les Bois Moyens	concerne futaie régulière feuillue
AGB	Amélioration Gros Bois	Coupe d'amélioration dans les Gros Bois	concerne futaie régulière feuillue
ACI	Conversion de TSF de BI	Coupe d'amélioration en conversion de TSFà BI.	
ACO	Conversion de TSF de BO.	Coupe d'amélioration en conversion de TSFà BO.	
ACT	Conversion de TSF	Coupe d'amélioration en conversion de TSF	A utiliser en cas d'intervention mixte BO -BI
APR	Préparation	Coupe de Préparation	
AS	Coupe sanitaire	Coupe sanitaire	
AX	Extraction en amélioration	Coupe d' extraction ciblée d'essences associées minoritaires en amélioration	
E1	Première éclaircie	Première éclaircie	concerne futaie régulière résineuse
E2	Deuxième éclaircie	Deuxième éclaircie	concerne futaie régulière résineuse
E3	Troisième éclaircie	Troisième éclaircie	concerne futaie régulière résineuse
E4	Quatrième éclaircie	Quatrième éclaircie	concerne futaie régulière résineuse
E5	Cinquième éclaircie	Cinquième éclaircie	concerne futaie régulière résineuse
E6	Sixième éclaircie	Sixième éclaircie	concerne futaie régulière résineuse
E7	Septième éclaircie	Septième éclaircie	concerne futaie régulière résineuse
E8	Huitième éclaircie	Huitième éclaircie	concerne futaie régulière résineuse
E9	Neuvième éclaircie	Neuvième éclaircie	concerne futaie régulière résineuse
CODE	**Libellé court**	**Libellé long**	**Observation**
EM	Coupe d'emprise	Coupe d'emprise	
EMC	Ouverture de cloisonnements	Ouverture de cloisonnements seule	
IBI	Irrégulière de BI	Coupe futaie irrégulière - équilibre échelle forêt, à BI	
IBO	Irrégulière de BO	Coupe futaie irrégulière - équilibre échelle de la forêt, à BO	
IRR	Irrégulière	Coupe de futaie irrégulière -équilibre à l'échelle de la forêt	A utiliser en cas d'intervention mixte BO -BI
PA	Produits accidentels	Produits accidentels	
PAD	Produits accidentels dépérissants	Produits accidentels liés à un dépérissement	
PAE	Produits accidentels excep.	Produits accidentels liés à une tempête exceptionnelle ou bris de glace	
RA	Rase	Coupe rase	
RAB	Abris	Coupe d'abris	élargissement de la codification
RB	Rase par bandes	coupe rase par bandes	
RCV	Relevé de couvert	Coupe de relevé de couvert	porte majoritairement sur du BI, et concerne plus particulièrement des peuplements de TSF
RD	Définitive	Coupe définitive	
RE	Ensemencement	Coupe d'ensemencement	porte en majorité sur du BO et concerne plus particulièrement les peuplements de futaie
RS	Secondaire	Coupe secondaire	A utiliser si rang de la secondaire non connu
RS1	Première secondaire	Première coupe secondaire	
RS2	Deuxième secondaire	Deuxième coupe secondaire	
RS3	Troisième secondaire	Troisième coupe secondaire	
RS4	Quatrième secondaire	Quatrième coupe secondaire	
RTR	Rase par trouées	Coupe rase par trouées	
SF	Taillis sous futaie	Coupe de TSF	
TS	Taillis	Coupe de taillis	

Feuillus	Essence prépondérante	Regrou-pement	Code	Composition majoritaire	Caractéristiques
Résineux		AR	**EPS**	EPICEA DE SITKA	
		AR	**MEL**	MELEZES DIVERS	
		AR	**P.L**	PIN LARICIO	
		AR	**P.O**	PIN NOIR D'Autriche	
		AR	**S.N**	SAPIN DE NORDMANN	
		AR	**S.V**	SAPIN DE VANCOUVER (GRANDIS)	
		Me	**ESF**	Epicéa ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20/50%	Principalement pour les peuplements issus de reboisement par bande
		Me	**RME**	Résineux en mélange	Applicable à tous les autres cas de peuplements résineux purs ou mélangés

Calibre :

Code	Calibre	Classes de diamètre (cm)	Observations
P	Petits bois prépondérant	(15-)20-25	En peuplement de futaie régulière, y compris les "perches" de diam. 15 cm dont la commercialisation est possible
M	Moyens bois prépondérant	30-45	
G	Gros bois prépondérant (présence possible de TGB)	50-65	
T	Très gros bois prépondérant (présence possible de GB)	70 et +	
I	Irrégulier : pas de prépondérance d'un produit seul		
R	Régénération en cours		Peuplement au stade des secondaires ou de la définitive
S	Semis ou plantations de hauteur inférieure à 3m, coupes de régénération terminées		Pour assurer la continuité dans la codification des peuplements aux différents stades d'évolution
E	Education, peuplement de hauteur supérieure à 3m, mais produits non commercialisables.	< 15	Classes 6 de la BDR

Classes de capital :

G à prendre en compte = surface terrière des tiges précomptables (= catégories de diamètre 20 cm et +)

En présence de perches et de taillis, on peut retenir un objectif de 1 à 2 m2/ha supplémentaire pour ces produits

		Peuplements de futaie régulière	**Peuplements de futaie irrégulière ou de TSF**		
Code	**Classe de capital**	Ess: CHE- DOU- HET- Résineux dotés de tables de production	Dominante CHE- ERS- MER (en structure S et C seulement)	Dominante CHP- FRE (en structure S et C seulement)	Dominante HET- CHA- TIL (en structure I - S- C)
1	Peuplement pauvre ==> à capitaliser	G < 80% du capital objectif	G < 17 m2/ha	G< 15 m2/ha	G < 10m2/ha si PB dominants (calibre= P) G< 15 m2/ha dans les autres cas
2	Peuplement de capital équivalent à l'objectif	80% < G < 120% du capital objectif	G entre 17 et 22 m2/ha	G de 15 à 18 m2/ha	G de 10 à 15 m2/ha si PB dominants (calibre= P) G de 15 à 18 m2/ha dans les autres cas
3	Peuplement au-delà du capital objectif ==> à décapitaliser	G > 120% du capital objectif	G > 22 m2/ha	G > 18 m2/ha	G > 15 m2/ha si PB dominants (calibre= P) G > 18 m2/ha dans les autres cas

FORÊT DOMANIALE DE FROIDMONT
SENSIBILITÉ DES SOLS AU TASSEMENT

ANNEXE 4.18

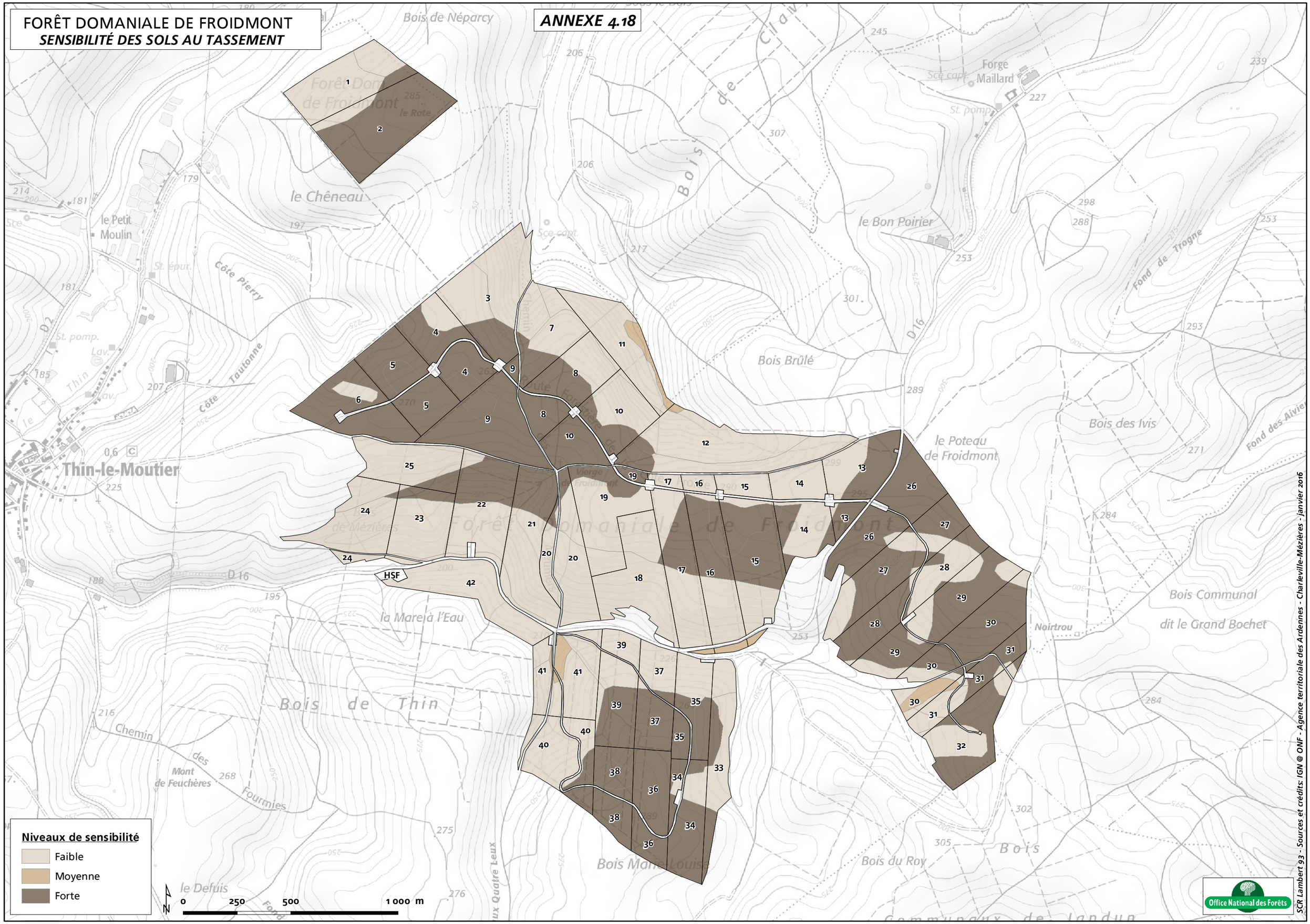

ANNEXE 4.19

Forêt Domaniale de Froidmont
Compte-rendu de la réunion d'information
Mairie de Thin-le-Moutier – Mardi 15 décembre 2015

Personnes invitées - présentes

Les Maires des Communes de situation :
- **M. Jean-François Marteaux,** Maire de Thin-le-Moutier
- **M. Michel Robin,** Adjoint au maire de Thin-le-Moutier
- **M. Marc Ponsart,** Adjoint au maire de Thin-le-Moutier
- **M. Christian Patoureaux,** Conseiller municipal de Clavy-Warby
- **Mme Claudine Ga,** Conseiller municipal de Clavy-Warby

Les Maires des Communes limitrophes:
- **M. Roger Tiercelet,** Conseiller municipal de Neuville-les-This

Autres personne invitées
- **M. Jean-Guy Lepointe,** Adjudicataire de chasse

Les personnels ONF
- M. **Remi Chiaruzzi** Agent patrimonial en charge de la forêt
- M. **Philippe Lecomte** Chef de Projet Aménagement

Personnes invitées - excusées

Les Maires des communes limitrophes
- **M. François Garcia,** Maire de Jandun
- **M. Daniel Martinot,** Maire de Fagnon

Les autres structures
- **M. Bernard Blaimont,** Président de la Communauté de Commune des Crêtes Pré-ardennaises

Personnes invitées - non excusées

Les autres structures
- **Mme Elisabeth Faille**, Conseiller Départemental du canton de Signy-l'Abbaye

Objet de la réunion

La loi d'orientation sur la forêt n°2001-602 du 9 juillet 2001 a prévu pour les aménagements forestiers des forêts domaniales que soient consultées de façon obligatoire les Communes sur lesquelles se trouve la forêt ainsi que les Communes limitrophes directement concernées par le massif. Cette consultation a été réalisée sous forme d'une réunion à laquelle étaient invités les représentants des Communes de situation ou limitrophes, de la Communauté de Communes, du Conseil Départemental, de la Société de Chasse adjudicataire.

Déroulement de la réunion

En préambule, un bref historique de la forêt rappelant qu'elle d'acquisition récente par l'Etat (année 1930) et qu'elle a beaucoup souffert des deux conflits mondiaux en terme d'exploitation, a été présenté.

La première partie de l'exposé a consisté, ensuite, en:

- une explication sur l'utilité de l'aménagement en tant que document de gestion durable. Ce document repose sur des analyses du milieu naturel, des besoins économiques et sociaux, des équipements présents. Il en fait la synthèse et évalue le niveau d'enjeu de la forêt pour ses quatre fonctions principales détaillées au paragraphe suivant.

Dans le document d'aménagement sont alors fixés les objectifs à 20 ans et est élaboré un programme d'actions pour les atteindre. L'accent a été mis sur les conditions écologiques (notion de station forestière) locales et la nécessité d'accorder les essences forestières à ces conditions.

- une présentation du contexte et des objectifs retenus pour répondre au mieux à la problématique du massif, à savoir :

- **en terme de production ligneuse** :
  valorisation des potentialités stationnelles et adaptation des essences, (essai de plantation de cèdre de l'Atlas sur sol calcaire superficiel)
  prise en compte du déséquilibre des classes d'âge ayant pour conséquence une contrainte de vieillissement importante à moyen terme. Ceci conduit à constituer un groupe de régénération conséquent dès la prochaine période

- **en terme de préservation de la biodiversité** :
  diversification en essences-objectif (pour éviter la monoculture du hêtre) notamment en faveur du chêne
  mise en place d'îlots de vieux bois,
  rappel des directives de gestion courante,

- **en terme de prise en compte de l'aspect social** :
  prise en compte de l'impact paysager, (préservation du site de la Vierge de Froidmont et des abords de la route départementale dans sa traversée du massif)
  équilibre forêt/gibier, (augmentation des plans de chasse de 25 % pendant 5-6 ans pour le chevreuil et le sanglier)

- **en terme de risques naturels** :
  pour rappel car le massif n'est pas concerné

Interventions des personnes présentes

L'ensemble des personnes présentes s'est dit très intéressé par les informations fournies. La présentation des choix et des actions qui seront engagées, notamment en renouvellement de peuplement, n'a pas appelé de commentaires ou d'interrogations particuliers.

Dans la mesure où toutes les parties intéressées étaient présentes, P. Lecomte a alors souhaité aborder deux points relevant, certes, davantage de la gestion courante, mais qu'il peut être intéressant d'aborder lors de la révision du plan de gestion. Il s'agit :

- **Point 1** : accessibilité des parcelles 1 et 2

Ces parcelles, isolées du massif, se trouvent enclavées et ne disposent pas d'un accès direct permettant une commercialisation facile des produits. L'aménagement précédent mentionnait ainsi « la desserte de ces parcelles se fait par des pistes et chemins ruraux non carrossables sur une grande longueur. Des projets d'acquisition partielle et de droit de passage ont été étudiés avec les propriétés privées séparant les parcelles du massif principal. L'accord n'a pas abouti faute d'interlocuteur clairement identifié. Le schéma idéal serait l'acquisition des parcelles forestières situées entre les deux massifs ».

Sur l'identification des interlocuteurs, le problème est levé. Le propriétaire riverain concerné est l'actuel adjudicataire de chasse de la forêt domaniale. Il s'est dit ouvert à toute proposition, soit :

- Un échange entre ses propriétés qui jouxtent le massif principal et les parcelles 1 et 2
- L'utilisation de la desserte de ses propriétés dans des conditions qu'il reste à préciser dans le cadre d'une concession de passage

La première solution semble être la meilleure pour répondre définitivement au problème. Une étude financière sera donc réalisée (estimation des biens à échanger). S'il s'avère que les conditions de réalisation sont acceptables par les deux parties, cette procédure sera mise en œuvre pour aboutir le plus rapidement possible.
Dans le cas contraire, une étude portant sur les modalités d'élaboration d'une concession pour droit de passage sera lancée afin de fournir un cadre pour les futures exploitations.

Pour rappel, la première exploitation de ces parcelles doit avoir lieu en 2019 et la parcelle 1 est notamment classée en régénération, ce qui suppose des passages réguliers et un volume conséquent à commercialiser. 2019 constitue la date limite pour régler le problème.

- **Point 2** : déclassement des chemins ruraux

La commune concernée est celle de Thin-le-Moutier dont le Maire et plusieurs élus étaient présents.
En premier lieu, P. Lecomte rappelle qu'il s'agit d'un sujet abordé pour la première fois en 1979, époque à laquelle le Conseil Municipal avait émis un avis favorable. Le dossier n'ayant pas été conduit, l'ONF a de nouveau proposé à la Commune de céder les chemins en question en 1990. Mais il s'est vu opposer un refus du conseil de l'époque. Le sujet était donc toujours en suspens et le dernier aménagement se contentait de préciser : « l'intégration des chemins dans le patrimoine domanial permettrait principalement de faciliter la gestion de la forêt (pénétration des véhicules, exercice de la chasse…). La patience pourra peut-être venir à bout des ultimes réticences ».

principalement de faciliter la gestion de la forêt (pénétration des véhicules, exercice de la chasse…). La patience pourra peut-être venir à bout des ultimes réticences ».
Sur cette dernière remarque, on peut penser que le moment est désormais propice. En effet, les élus de la commune présents, en particulier le Maire, se sont dit prêts à étudier toute proposition, dès lors qu'elle n'est pas source de difficultés futures.
P. Lecomte explique alors dans quelles conditions la cession de chemins peut être réalisée :
- la cession se fait à titre gratuit, aucune indemnité n'est versée à la Commune. S'il y a du bois sur l'emprise, celui-ci peut être exploité par la Commune préalablement à l'échange. Toutefois, le cas ne devrait pas être rencontré en forêt de Froidmont.
- il est nécessaire de réaliser une enquête commodo-incommodo après délibération de la Commune donnant son accord préalable à la cession. Ceci signifie que, sauf élément nouveau non anticipé et apparaissant lors de l'enquête, l'accord de la Commune est acquis.
- les frais d'enquête et de documents administratifs sont pris en charge par l'ONF
- les servitudes éventuelles attachées à un chemin sont maintenues avec adaptation possible. A titre d'exemple, l'accès à une propriété privée qui se trouverait enclavée sera garanti mais pourrait se faire par un autre chemin dont l'entretien est permanent. Par ailleurs, l'inscription de chemins au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée n'est pas remise en question par la cession.

Il a donc été décidé à l'issue de la réunion que le Maire évoquerait le sujet lors de la prochaine réunion de Conseil. Si aucun élément ne venait s'opposer à la cession, une délibération donnant son accord de principe pourrait être prise dans le courant de l'année. Le dossier pourrait alors être traité. Il fait l'objet d'une action dans le cadre du plan relatif au foncier pour la période d'aménagement 2016-2035.

Ces deux points ayant été évoqués, P. Lecomte a interrogé les personnes présentes sur le besoin d'explications complémentaires concernant le plan d'aménagement.
Toutefois, plus aucune autre question n'a été soulevée. La réunion a été close à 20 heures.

Charleville-Mézières, le 22 décembre 2015

Le Chef de Projet Aménagement,

Philippe Lecomte

ANNEXE 4.20

FORET DOMANIALE DE FROIDMONT

HISTORIQUE

La forêt ecclésiastique

Le massif forestier de Froidmont, étendu aux forêts privées et communales jouxtant ou proches de la domaniale, semble provenir de la donation faite en 959 par le Comte de Rozoy à l'Abbaye Saint Rémi de Reims. Cette donation, qui permit la construction d'un prieuré à à Thin (qui devint alors Thin le Moutier), était assorti de réserves. Le Seigneur de Rozoy en demeurait l'avoué, c'est-à-dire le représentant temporel du village. Les habitants du village n'avaient ainsi que le droit d'usage de la forêt. Ces droits d'usage furent en partie cédés à l'abbaye de Signy en 1228 par Roger II de Rozoy. Ce dernier, s'étant rendu coupable de graves méfaits envers l'abbaye, reconnait ses torts et part en croisade en lui vendant une partie de ses biens. Froidmont devient propriété de l'abbaye de Signy en 1253 et le restera jusqu'à la révolution.

Les différents entre l'abbaye de Signy et celle de Mouzon, dont dépendait le prieuré de Thin, pour la propriété des bois et terres de Froidmont (territorio Frigimontis) s'exacerberont alors pour se terminer devant un tribunal. En 1301, les juges attribueront entre autres à Mouzon 60 moyes de bois à Giroval (Gironval aujourd'hui?), 36 moyes de bois au bois de Froidmont au lieu-dit *La Faisse de Nostre-Dame*. Le surplus des bois de Froidmont est attribué à Signy. La surveillance des bois était assurée conjointement par des gardes des deux villages (Thin et Signy) qui disposaient d'une maison forestière avec prison.

Une ferme, implantée à proximité immédiate du chemin de Gruyères, jouxtait la forêt à l'est. Les terres cultivées se situaient dans le vallon de Froidmont (de part et d'autre de la D16), vallon défriché au 12è siècle par les habitants de Thin qui y perdirent ensuite progressivement tous les droits d'usage.

La confiscation, l'aliénation et le retour dans le patrimoine

A la révolution française, les propriétés ecclésiastiques sont confisquées et versées dans le domaine de l'Etat. Dès 1791, la ferme de Froidmont est vendue comme un bien national. L'histoire est plus floue pour les bois mais il semble que la forêt d'état a été aliénée vers 1830 et vendue en plusieurs morceaux.

Les propriétaires du château de Jandun ont constitué à l'époque le noyau dur de ces acquisitions.

Canton de la Mare à l'Eau

Ce canton de 93 hectares à l'est de la D16 est propriété de la famille Auffray jusqu'au 15 juillet 1914, date à laquelle il est vendu au dénommé Brogne qui le revend le 1er décembre 1920 au dénommé Gobled (belge) qui s'en débarrasse lui-même le 26 octobre 1923 en le cédant à la famille Lebègue, fermiers propriétaires du château de Jandun.

Le Canton de la Mare à l'Eau est acheté par l'Etat le 23 juillet 1931 à Monsieur Gallas, négociant en biens mandaté par les époux Lebègue, pour la somme de 300 000F soit 3220F par hectare. Les plus vieux bois à l'époque ont 30 ans.

ANNEXE 4.20

Canton de Froidmont

Le partage des biens de Louis Barbin, comte de Broyes et demeurant au château de Jandun, a attribué ce massif de 374 hectares à la marquise de Guercheville (acte notarié du 16 mars 1876). Le comte Georges du Luart en héritera lui –même le 11 novembre 1907. Par un acte non notarié du 31 août 1912, il cèdera ce bien à Gallas, négociant en biens à Voncq, ce qui sera contesté par les héritiers du comte de Luart. Ils renonceront néanmoins à la succession le 23 septembre 1929, débloquant ainsi la procédure d'acquisition par l'Etat. L'Etat achète à Gallas le canton de Froidmont, conjointement avec le bois du Chêneau, pour la somme globale de 483200F de l'époque soit 1200F par hectare. Pour l'anecdote, c'est le produit des jeux qui finança cet achat (décision du 9 novembre 1927 de la Commission de Répartition du produit des Jeux allouant 520 000F à l'opération).

Dans toutes les parcelles exploitées avant 1914, les bois à partir de 80 cm de tour étaient coupés de même que le taillis présent, exploitable ou non.

Pendant le premier conflit mondial, l'armée d'occupation allemande a continué la purge en enlevant les arbres de plus d'un mètre d tour à hauteur d'homme. Après les hostilités, l'exploitation reprit avec les mêmes règles qu'avant 1914 dans les parcelles qui avaient échappé à la hache. Pour mémoire, le tableau ci-dessous résume l'état pitoyable de la forêt comptabilisé en 1927 par les agents des Eaux et Forêts :

- Sur 225 hectares, le recru de taillis est âgé de 0 à2 ans !
- Sur 150 hectares, l'âge du taillis n'excède pas 15 ans.

Essence	Diamètre	Nombre	Volume (en m3)	Nombre/ha	Volume/ha (en m3)
CHENE	15/20	932	32	2.5	0.1
	20/30	2790	715	7.5	1.9
	30/40	217	115	0.6	0.3
HETRE	15/20	240	21	0.6	0.05
	20/30	837	261	2.2	0.7
	30/40	386	230	1.0	0.6
	40 et +	68	71	0.2	0.2
FRENE	15/20	735	69	2.0	0.2
	20/25	1030	228	2.7	0.6
	25/40	487	207	1.3	0.5
DIVERS	15/20	1029	86	2.7	0.2
	20 et +	1374	400	3.7	1.1
TOTAL	15 et +	10125	1735	27	4.6

La forêt fut à nouveau mise à contribution pendant la deuxième guerre mondiale pour assurer l'approvisionnement en bois de chauffage de Charleville et de Mézières. Des fours à charbons de bois, implantés au Fond des Huttes, fournirent le combustible des véhicules à gazogène.

Autant dire que le constat fait en 1996 sur l'état de la forêt rassure pleinement sur le capacité du milieu naturel à se reconstituer après tout cataclysme… aidée bien sûr en cela par la compétence des générations de forestiers qui s'y sont succédés.

Le Bois du Chêneau

Ce Canton de 28 hectares séparé du massif (parcelles 1 et 2), acquis en indivision par les familles Nonnon, Mahin et Henon, provenait aussi de la vente des biens nationaux en 1832. Par héritages successifs en 1859, 1860 et 1878, les familles Tessier et Nonnon garderont ce bien en indivision qui sera levée le 16 février 1912 au profit de Fernand Tessier, avocat à Paris. La vente à l'Etat sera faite conjointement au canton de Froidmont sous l'égide de monsieur Gallas, mandataire.

Lors de l'acquisition, le taillis était âgé d'une vingtaine d'années.

La scierie Davenne

L'Etat a acheté cette enclave de 0.65 hectare sise au Fond des Huttes par acte du 23 juin 1933 aux époux Bouillard pour la somme de 2000 F afin d'y créer une place de dépôt de Bois (vision prémonitoire et optimiste compte-tenu de l'état de la forêt !).

1933, les acquisitions sont bouclées, la forêt domaniale de FROIDMONT (re)nait.

Autres éléments d'histoire

En 795, assassinat de Saint Arnould, pèlerin, à proximité de Gruyères.

En 1798, le fermer de la ferme de Froidmont aurait été assassiné avec sa famille par une bande de « chauffeurs ».

Un télégraphe Chappe fut implanté au point culminant de la forêt ; il en subsiste quelques supports de béton et les fondations de la maison des gardiens.

28 et 29 août 1914 : la bataille de la Fosse à l'Eau oppose les saxons du général Von Hausen à la division de marche du Maroc, commandée par le Général Humbert à la lisière sud-ouest du massif. Mille morts dans les deux camps témoignent de la violence des combats dans un périmètre restreint. Quelques obus français ont encore été retrouvés récemment dans le canton de la marre à l'Eau.

La scierie

L'une des deux scieries de Thin le Moutier était implantée au cœur de la forêt comme en témoigne la photographie jointe. Son abandon après la première guerre résulte probablement de la raréfaction de la matière première dans ce qui était encore un massif privé.

Le site du carrefour de la Vierge

Le bulletin d'histoire naturelle de 1908 décrit déjà *« un site signé du pinceau d'un paysagiste »*, lieu de pèlerinage local. Il est situé à un ancien carrefour de chemins passant par un sommet, typique de tracé datant au moins de la période gallo-romaine. Le calvaire, abrité par un hêtre remarquable, fut construit vers 1850 avec des moellons de calcaire polypier. Le site a été restauré à partir de 1983 par une association locale.

ANNEXE 4.20

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier chaleureusement Messieurs Lucien MISSON, Marcel TAILLEUR et Edouard TANTON, historiens locaux et membres du groupe de recherche sur l'histoire de Thin le Moutier. Ils ont aimablement mis à notre disposition le résultat de leurs recherches historiques avec les documents cartographiques et photographiques en leur possession. Ces éléments, complétés par les actes de vente disponibles dans nos archives, répondent enfin à nos interrogations sur le passé de la forêt domaniale de Froidmont.